

Référentiel travail en élevages bovins viande

Synthèse de 170 Bilans Travail



Sommaire

SOMMAIRE	1
PRESENTATION DE LA METHODE BILAN TRAVAIL	4
INTRODUCTION	5
1/ CARACTERISATION DE L'ECHANTILLON ENQUETE	6
DES ENQUETES DANS TOUS LES BASSINS DE PRODUCTION	6
LA TYPOLOGIE EST BASEE SUR LA COMBINAISON DE PRODUCTION ET L'ORIENTATION DE L'ATELIER	6
UNE PERSONNE DANS LA CELLULE DE BASE DANS LA MOITIE DES EXPLOITATIONS	7
LES CARACTERISTIQUES STRUCTURELLES DES EXPLOITATIONS.....	7
2/ LES SYSTEMES SPECIALISES BOVIN VIANDE	9
LA DIVERSITE DES EXPLOITATIONS.....	9
LES CARACTERISTIQUES STRUCTURELLES DES EXPLOITATIONS.....	9
L'UTILISATION DE MAIN-D'ŒUVRE EXTERIEURE	10
<i>Le recours à la main-d'œuvre salariée</i>	10
<i>Le recours à la main-d'œuvre bénévole</i>	11
<i>Le recours à l'entreprise</i>	12
LE TRAVAIL D'ASTREINTE (TA) TOTAL DE L'EXPLOITATION.....	12
LE TRAVAIL D'ASTREINTE (TA) DE L'ATELIER BOVIN VIANDE.....	13
<i>Les références travail d'astreinte par type d'atelier</i>	13
<i>Les facteurs de variation du travail d'astreinte de l'atelier BV</i>	15
<i>La répartition du travail d'astreinte par période</i>	17
LE TRAVAIL DE SAISON (TS).....	17
<i>Les principales composantes du travail de saison</i>	18
<i>Le système fourrager, facteur de variation du travail de saison en systèmes spécialisés</i>	19
LE TEMPS DISPONIBLE CALCULE	19
3/ LES SYSTEMES DIVERSIFIES BOVINS VIANDE	21
LA DIVERSITE DES EXPLOITATIONS.....	21
LES CARACTERISTIQUES STRUCTURELLES DES EXPLOITATIONS.....	21
L'UTILISATION DE MAIN-D'ŒUVRE EXTERIEURE	22
<i>Le recours à la main-d'œuvre salariée</i>	22
<i>Le recours à la main-d'œuvre bénévole</i>	23
<i>Le recours à l'entreprise</i>	24
LE TRAVAIL D'ASTREINTE (TA) TOTAL DE L'EXPLOITATION	24
LE TRAVAIL D'ASTREINTE (TA) DE L'ATELIER BOVIN VIANDE.....	25
<i>Les références travail d'astreinte de l'atelier BV</i>	25
<i>Les facteurs de variation du travail d'astreinte de l'atelier BV</i>	26
<i>La répartition du travail d'astreinte par période</i>	28
LE TRAVAIL DE SAISON (TS).....	28
<i>Les principales composantes du travail de saison</i>	29
LE TEMPS DISPONIBLE CALCULE (TDC)	30
4/ REPERES POUR LE CONSEIL	31
TYPOLOGIE DU SOCLE NATIONAL BOVIN VIANDE	31
<i>Les naisseurs spécialisés</i>	31
<i>Les naisseurs-engraisseurs spécialisés</i>	31
<i>Les systèmes diversifiés</i>	32
REFERENCES SUR LE TRAVAIL D'ASTREINTE	33
<i>Les naisseurs</i>	33

<i>Les naisseurs-engraisseurs (hors veaux).....</i>	<i>34</i>
REFERENCES SUR LE TRAVAIL DE SAISON	35
<i>Les spécialisés bovins viande.....</i>	<i>35</i>
<i>Les bovins viande diversifiés.....</i>	<i>36</i>

Rédaction : Marion Kentzel (Institut de l'Élevage)

Réalisation des enquêtes : Natacha Assemat, (CA 81), Jean-Louis Balme (CA 48), Jean-Claude Baup (CA 32), Julien Belvèze (Institut de l'Élevage), Henri Bonnet (CA 11), Roger Bouchy (CA 15), Florian Boyer (CA 54), Gérard Camdessus (CA 64), Benoît Delattre (Institut de l'Élevage), Arnaud Deville (CA 55), Rémi Georgel (CA 88), Damien Gibiat (EDE 24), Alain Guillaume (CRA Bretagne), Jean-Christophe Labarthe (CA 46), Didier Lahitte (CA 40), Isabelle Michaud (CA82), Valérie Montano (CA 31), Jean-Philippe Moussu (CA 08), Claudine Murat (CA 12), Caroline Nollet (CA 65), Thierry Offredo (CRA Bretagne), Thomas Pacaud (Institut de l'Élevage), Thomas Rocuet (CRA Bretagne), Pierre-Yves Rossin (Institut de l'Élevage), Gilles Saget (CA 52), Jean-Claude Schoeffel (CA 46), Michel Vaucoret (Institut de l'Élevage), Michel Weber (CA 12)

Conception graphique : Marie-Sophie Bastide et Florence Benoit (Institut de l'Élevage)

Présentation de la méthode Bilan Travail

Le Bilan Travail (méthode Inra/Institut de l'Élevage) permet de prendre en compte le travail dans l'analyse du système d'exploitation et de quantifier (en heures ou en jours selon leur nature) les différents travaux par catégorie de main-d'œuvre. Les diverses tâches sont regroupées selon leur rythme de réalisation.

- Le **travail d'astreinte** (TA) s'effectue quotidiennement, il est difficile à concentrer et surtout peu différable. Pour l'élevage, il correspond aux soins journaliers apportés aux animaux (surveillance, alimentation, assistance aux mises bas...). Il est quantifié en heures par jour. Dans certaines filières (caprine ou porcine par exemple), on distingue le **travail d'astreinte non quotidien** (TANQ) mais fréquent (insémination des truies, sevrage des porcelets, livraison des fromages, etc.) qui est quantifié en heures sur le **cycle de production considéré** (exemple : 5 heures de sevrage toutes les 3 semaines).
- Le **travail de saison** (TS) réunit les tâches plus faciles à différer ou à concentrer. Il porte sur les cultures, les fourrages, les troupeaux (manipulations périodiques par exemple) ainsi que sur l'entretien du territoire (haies, clôtures...). Il est quantifié en jours par quinzaine.

On distingue deux catégories de main-d'œuvre :

- la **cellule de base** est constituée des travailleurs permanents pour lesquels l'activité agricole est prépondérante en temps et en revenu et qui organisent le travail de l'exploitation (l'agriculteur, le couple d'exploitants, les associés d'un groupement agricole d'exploitation en commun...).
- la main-d'œuvre **hors cellule de base** groupe les bénévoles (retraités, personnes donnant des coups de main), l'entraide, le salariat et l'intervention d'entreprises.

L'analyse des données permet la caractérisation et la quantification des travaux d'astreinte et de saison au niveau de l'exploitation et pour chaque catégorie de main-d'œuvre. Pour la cellule de base, le "**temps disponible calculé**" (TDC), **indicateur de la marge de manœuvre en temps**, correspond au temps qui reste à la cellule de base pour les tâches non comptabilisées (entretien matériel, bâtiment, comptabilité, tâches administratives...) et les activités privées, une fois réalisée sa part de travail d'astreinte et de travail de saison. Il est calculé en heures par an.

Les conventions pour le calcul du TDC :

- les dimanches relèvent du domaine privé, hormis le travail d'astreinte : pas de marge de manœuvre ce jour-là,
- les journées occupées par du TS sont pleines : pas de marge de manœuvre ces jours-là,
- pour les autres journées, l'évaluation des heures disponibles est faite sur la base de 8 heures/jour/pCB, après soustraction du TA.

Introduction

En 2008 et 2009, dans le cadre du Réseau Mixte Technologique (RMT) "Travail en élevage", la filière bovin viande a participé à l'action "référentiels temps de travaux" constitués à partir de 640 Bilans Travail (page ci-contre) réalisés dans 7 filières : bovin lait, bovin viande, caprin, ovin lait, ovin viande, porc et volaille. Pour les filières herbivores, les enquêtes ont essentiellement porté sur les exploitations des Réseaux d'élevage.

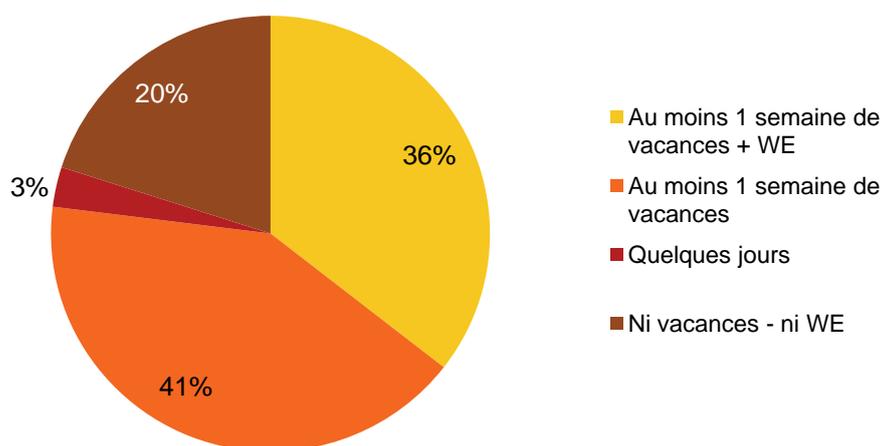
La description des 170 exploitations bovin viande enquêtées est suivie de l'analyse des travaux d'astreinte, de saison et de la marge de manœuvre en temps des exploitants. Des repères de temps de travaux sont présentés en dernière partie.

Dans les exploitations bovin viande enquêtées, $\frac{1}{4}$ des éleveurs affichent le travail comme une forte préoccupation. Cette proportion est un peu plus élevée dans les structures à 1 travailleur. Une majorité de ces derniers souhaite d'ailleurs en priorité se libérer du temps (52 % d'entre eux).

La grande majorité des éleveurs ne considère pas le travail comme une préoccupation majeure. Dans les structures de plus de une personne sur l'exploitation, les éleveurs aspirent à travailler différemment et à être plus productifs.

20 % des éleveurs enquêtés déclarent ne prendre ni vacances, ni week-end.

Figure 1 : Vacances et week-end chez les éleveurs BV



1/ Caractérisation de l'échantillon enquêté

Les enquêtes Bilan Travail ont été réalisées dans 2/5 des 450 fermes suivies dans le cadre du socle national bovin viande des Réseaux d'élevage. Les exploitations ont été choisies pour représenter la diversité des systèmes.

DES ENQUETES DANS TOUS LES BASSINS DE PRODUCTION

Pour la filière bovin viande, 170 Bilans Travail ont été effectués en exploitations ayant comme atelier principal un troupeau bovin allaitant ou un atelier d'engraissement, associé ou non à d'autres productions animales ou végétales. La répartition par zone des effectifs d'exploitations enquêtées (tableau 1) montre que l'ensemble des zones françaises d'élevage allaitant est représenté.

Tableau 1 : Localisation des exploitations étudiées

Zones	Nombre d'exploitations enquêtées
Charolais	26
Est	7
Limousin	15
Massif Central	14
Nord-Ouest	22
Ouest	32
Sud-Est	9
Sud-Ouest	45
Total	170

LA TYPOLOGIE EST BASEE SUR LA COMBINAISON DE PRODUCTION ET L'ORIENTATION DE L'ATELIER

70 % des exploitations enquêtées sont spécialisées en production bovin viande, ¼ est diversifié avec des cultures de vente et 5 % ont un atelier hors-sol associé aux cultures et à la production de viande bovine.

Concernant le type d'atelier bovin viande, les naisseurs sont majoritaires et représentent près de 60 % des exploitations enquêtées (tableau 2).

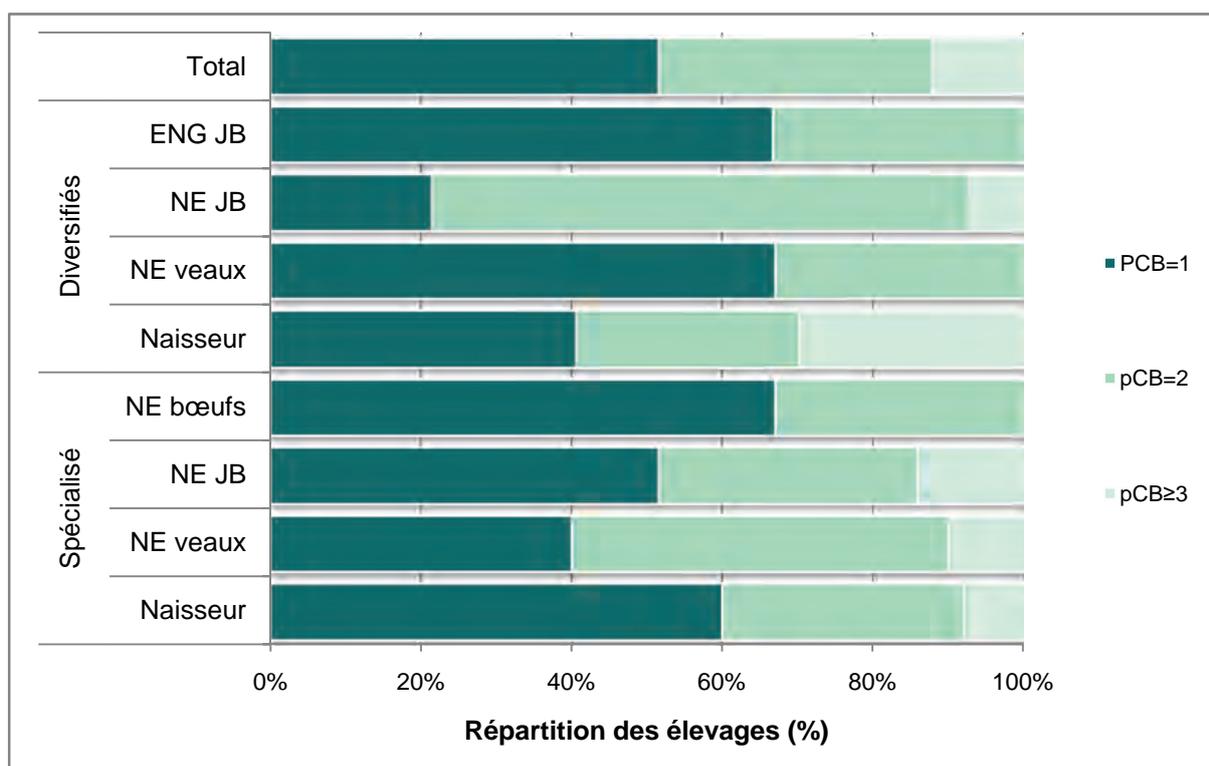
Tableau 2 : Effectifs enquêtés selon la typologie des exploitations

Type d'atelier BV	Spécialisés	Diversifié cultures	Diversifié HS	Total par type d'atelier BV
Naisseurs	72	21	6	99
NE veaux	10	3		13
NE JB	35	14		49
NE bœufs	3			3
ENG JB		5	1	6
Total par système	120	43	7	170

UNE PERSONNE DANS LA CELLULE DE BASE DANS LA MOITIE DES EXPLOITATIONS

Un peu plus de la moitié des exploitations enquêtées ont 1 personne dans la cellule de base (pCB), 36 % ont 2 personnes et 12 % en ont 3 voire plus. Les structures à 1 pCB sont plus fréquentes dans les systèmes spécialisés (figure 2).

Figure 2 : Répartition des exploitations par type selon le nombre de personnes dans la cellule de base (pCB)



LES CARACTERISTIQUES STRUCTURELLES DES EXPLOITATIONS

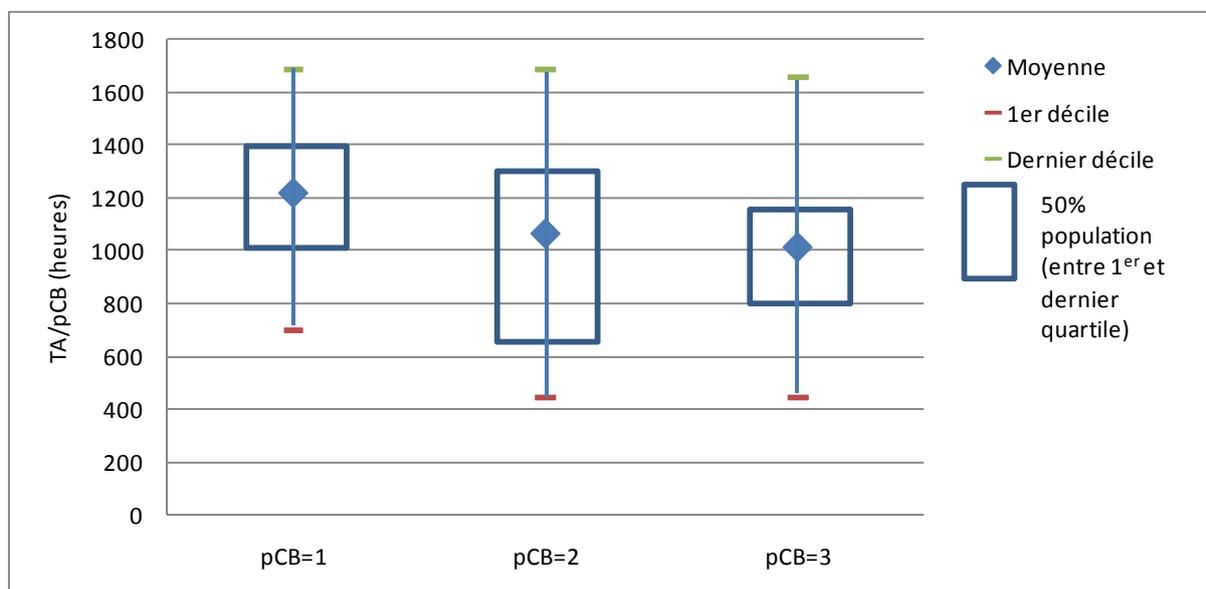
Le tableau 3 donne les structures moyennes des exploitations enquêtées selon le type de production de l'atelier bovin viande, la diversification du système et le nombre de personnes de la cellule de base (pCB) : les dimensions sont assez variables et globalement, la taille des troupeaux (UGB et vaches) est fonction de la spécialisation du système et du type de production de l'atelier. La taille de la SAU est fonction du degré de diversification, en grandes cultures notamment. De manière générale, plus il y a de personnes sur l'exploitation, plus les structures sont grandes. Le nombre de personnes travaillant sur l'exploitation et constituant la cellule de base est un facteur clé dans l'organisation du travail d'une exploitation d'élevage et les références présentées dans cette synthèse en tiendront compte.

Tableau 3 : Dimension des exploitations selon le type de système et le nombre de personnes de la cellule de base (CB)

Type atelier BV	Type système	1 personne dans la CB				2 personnes dans la CB				3 personnes dans la CB			
		UGB	VA	SFP (ha)	SAU (ha)	UGB	VA	SFP (ha)	SAU (ha)	UGB	VA	SFP (ha)	SAU (ha)
Naisseur	Spécialisés	112	71	93	105	147	96	126	135	184	119	189	199
	Diversifié cultures	104	64	86	162	155	99	116	208	158	95	113	245
	Diversifié HS	109	73	118	118					150	113	183	248
NE veaux	Spécialisés	70	55	48	52	73	65	52	62	93	69	86	86
	Diversifié cultures	61	58	50	106	40	35	52	115				
NE JB	Spécialisés	126	72	80	99	170	99	124	146	258	139	162	183
	Diversifié cultures	144	65	64	169	151	77	100	192	325	196	211	265
NE bœufs	Spécialisés	176	78	123	128	198	94	176	215				
ENG JB	Diversifié	69		15	126	313		85	245				

En moyenne, le travail d'astreinte réalisé par chaque personne de la cellule de base est de 20 % plus important dans les exploitations à 1 personne que dans celles avec 2 ou 3 personnes (figure 3).

Figure 3 : Moyenne et variabilité du travail d'astreinte de la cellule de base par personne de la cellule de base, en fonction de sa taille



La synthèse est structurée en 2 parties et présente de façon distincte les références travail des éleveurs bovin viande en systèmes spécialisés (paragraphe 2 ci-après) de celles des systèmes diversifiés (paragraphe 3 p. 21). Le lecteur est donc invité à se référer à la partie qui le concerne.

2/ Les systèmes spécialisés bovin viande

LA DIVERSITE DES EXPLOITATIONS

Dans le groupe des spécialisés, 56 % des exploitations sont des structures à une personne dans la cellule de base et les structures à 3 personnes dans la cellule de base représentent 10 % des exploitations.

Tableau 4 : Nombre d'exploitations et répartition selon le type d'atelier bovin viande et le nombre de personnes dans la cellule de base (pCB)

Type atelier BV	pCB=1	pCB=2	pCB=3
Naisseur	43 (60 %)	23 (32 %)	6 (8 %)
NE veaux	4 (40 %)	5 (50 %)	1 (10 %)
NE JB	18 (51 %)	12 (34 %)	5 (14 %)
NE bœufs	2 (67 %)	1 (33 %)	-
Total	67 (56 %)	41 (34 %)	12 (10 %)

LES CARACTERISTIQUES STRUCTURELLES DES EXPLOITATIONS

La taille des structures augmente avec le nombre de personnes travaillant sur l'exploitation. Les naisseurs et naisseurs-engraisseurs de jeunes bovins ou de bœufs ont des tailles moyennes de troupeau de mères assez similaires et celles des producteurs de veaux sont de dimensions restreintes.

Tableau 5 : Caractéristiques structurelles des exploitations

Type d'atelier	Cellule de base (personnes)	Nb d'élevages	Cellule de base (nb personnes)	SAU (ha)	SFP (ha)	Cultures (ha)	UGB	Effectif V.A
Naisseur	pCB=1	43	1,0	105	93	11	112	71
	pCB=2	23	2,0	135	126	9	147	96
	pCB=3	6	3,0	199	189	10	184	119
	Ensemble	72	1,5	122	112	10	129	82
N. E. de veaux	pCB=1	4	1,0	52	48	4	70	55
	pCB≥2	6	2,2	66	58	8	76	66
	Ensemble	10	1,7	61	54	7	74	61
N. E. de JB	pCB=1	18	1,0	99	80	19	126	72
	pCB=2	12	2,0	146	124	20	170	99
	pCB=3	5	3,0	183	162	21	258	139
	Ensemble	35	1,6	126	106	20	160	91
N. E. de bœufs	pCB≥1	3	1,3	157	140	16	184	83

Quelle que soit l'orientation de production de l'atelier bovin viande, les structures avec une personne dans la cellule de base ont davantage d'animaux ou de surface en charge par personne que les exploitations disposant de plus de main-d'œuvre. Ainsi en système naisseur, une personne seule sur l'exploitation a en charge 112 UGB, 71 vaches et plus de

100 ha de SAU en moyenne. Lorsqu'il y a 3 personnes dans la cellule de base, chacune d'elle a en charge 61 UGB, 40 vaches et moins de 70 ha en moyenne.

Tableau 6 : Dimensions structurelles par personne de la cellule de base

Type d'atelier	Cellule de base (personnes)	Nb d'élevages	UGB/pCB	VA/pCB	SFP/pCB (ha)	SAU/pCB (ha)
Naisseur	pCB=1	43	112	71	93	105
	pCB=2	23	74	48	63	68
	pCB=3	6	61	40	63	66
	Ensemble	72	95	61	81	90
N. E. de veaux	pCB=1	4	70	55	48	52
	pCB≥2	6	36	31	26	31
	Ensemble	10	49	41	35	39
N. E. de JB	pCB=1	18	126	72	80	99
	pCB=2	12	85	49	62	73
	pCB=3	5	86	46	54	61
	Ensemble	35	106	61	71	85
N. E. de bœufs	pCB≥1	3	151	68	111	121

L'UTILISATION DE MAIN-D'ŒUVRE EXTERIEURE

C'est le recours, occasionnel ou fréquent, à de la main-d'œuvre salariée, bénévole, à l'entreprise ou à l'entraide.

20 % des exploitations spécialisées utilisent 3 types de main-d'œuvre extérieure (salarial, bénévolat, entreprise).

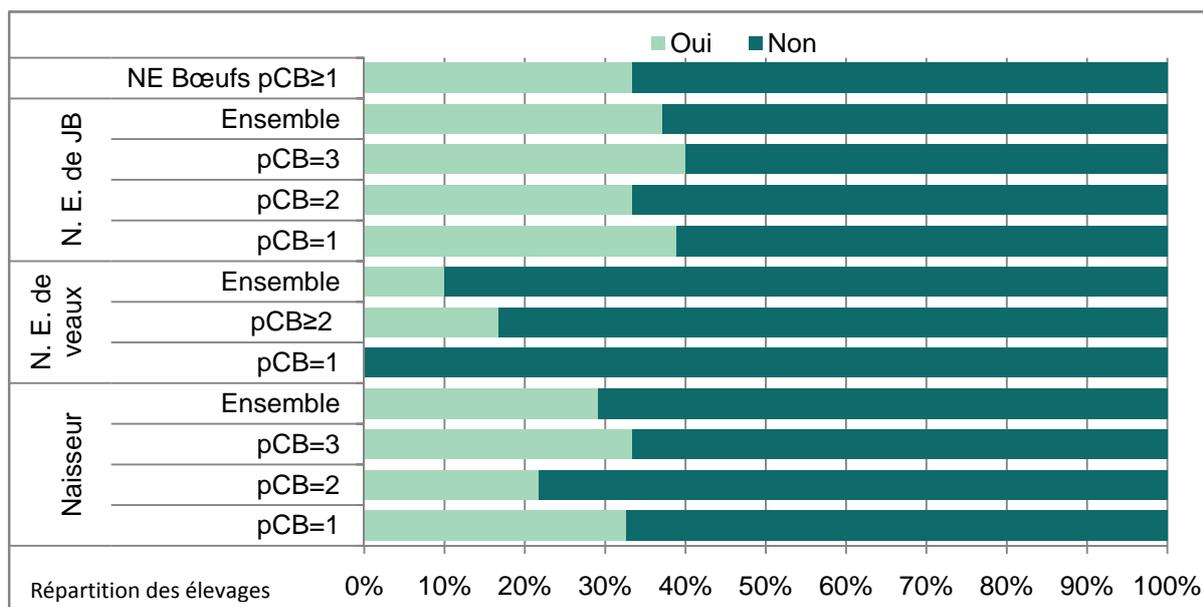
Le recours à la main-d'œuvre salariée

Chez les naisseurs, 1 exploitation sur 3 a recours à de la main-d'œuvre salariée. Dans 60 % des cas, elle n'effectue que du travail de saison. Lorsqu'elle participe également au travail d'astreinte, la part réalisée dépasse rarement 30 % du travail d'astreinte total de l'exploitation.

La main-d'œuvre salariée est un peu plus présente chez les naisseurs-engraisseurs de jeunes bovins ou de bœufs. Comme pour les naisseurs, elle n'effectue le plus souvent que du travail de saison.

Chez les producteurs de veaux, le salariat concerne 1 exploitation sur 10 dans notre échantillon.

Figure 4 : Part des élevages ayant recours à la main-d'œuvre salariée



Le recours à la main-d'œuvre salariée est complémentaire du bénévolat et de l'entreprise :

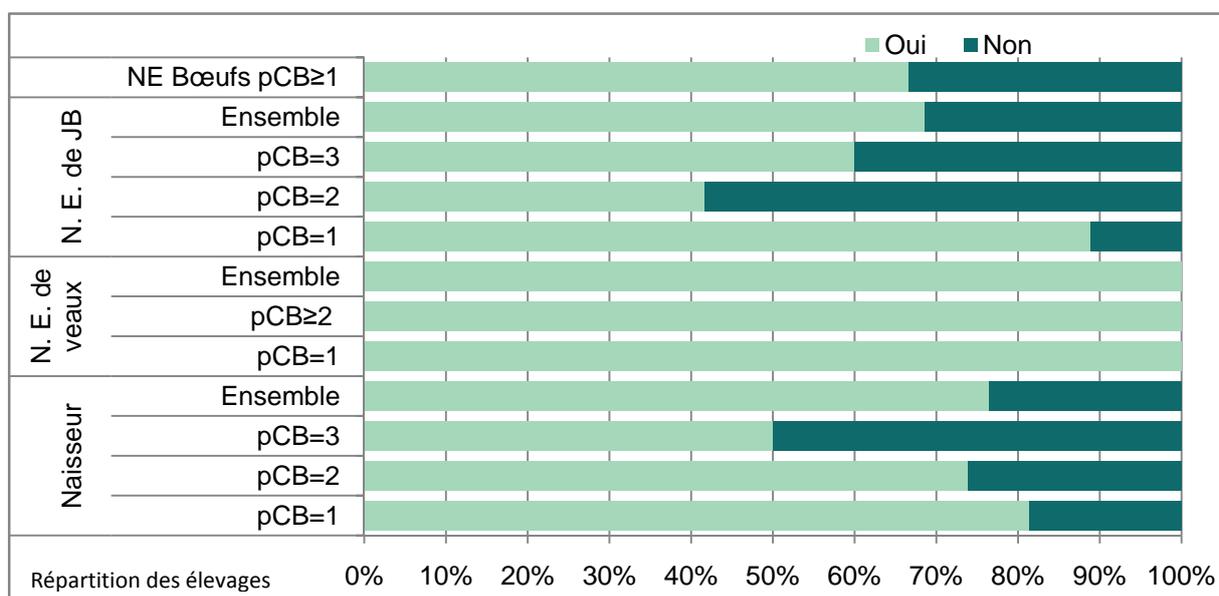
- 2/3 des exploitations employant des salariés ont également recours aux bénévoles.
- 85% des exploitations employant des salariés utilisent également les services des entreprises.

Le recours à la main-d'œuvre bénévole

La main-d'œuvre bénévole est présente dans plus de 3 exploitations sur 4.

Tous les élevages en production de veaux ont recours au bénévolat et dans la quasi-totalité de ces élevages, la main-d'œuvre bénévole réalise plus d'1/4 du travail d'astreinte de l'exploitation.

Figure 5 : Part des élevages ayant recours à la main-d'œuvre bénévole

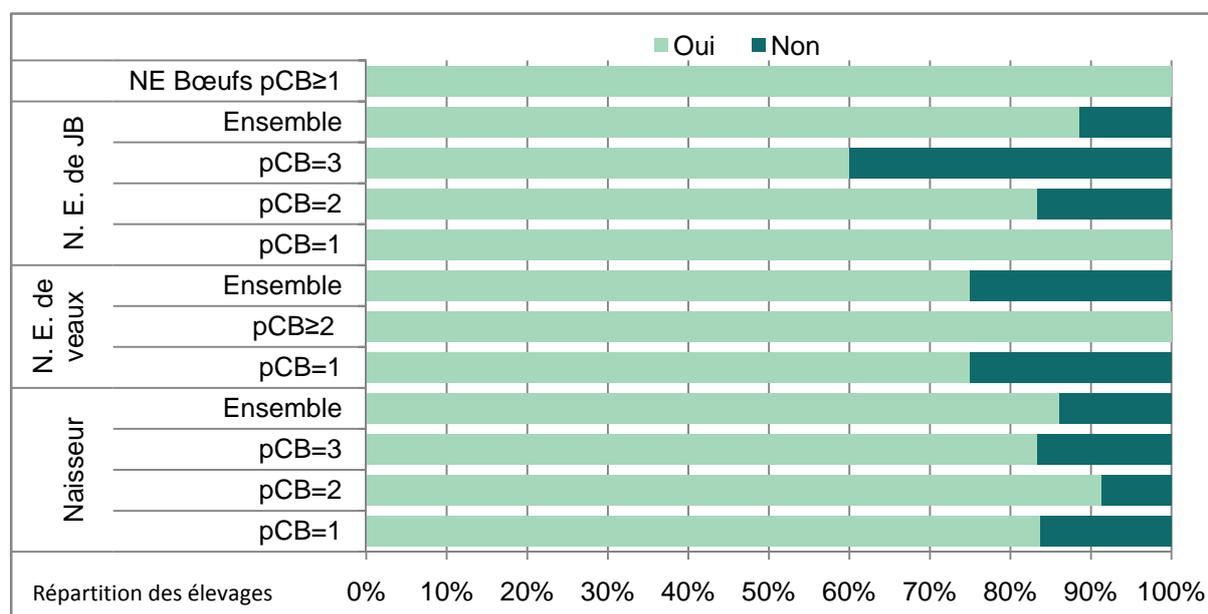


Chez les naisseurs et les naisseurs-engraisseurs (JB et bœufs), la part des élevages utilisant de la main-d'œuvre bénévole est d'autant plus importante que le nombre de personnes de la cellule de base est faible : **plus de 80 % des élevages à 1 pCB ont recours à la main-d'œuvre bénévole**. Dans 1/3 des cas, le bénévolat ne concerne que le travail de saison. Dans les autres exploitations, il réalise en moyenne 20 % du travail d'astreinte de l'exploitation chez les naisseurs et 30 % chez les naisseurs-engraisseurs avec une grande diversité : dans certains cas, la main-d'œuvre bénévole réalise plus de la moitié du travail d'astreinte.

Le recours à l'entreprise

Le recours à l'entreprise est une pratique très courante dans les exploitations spécialisées bovin viande : **plus de 85 % d'entre elles sont concernées**, quels que soient le type de production de l'atelier et la dimension de la cellule de base.

Figure 6 : Part des élevages ayant recours à l'entreprise



L'entreprise intervient uniquement sur le travail de saison : **de 1 à 20 jours d'intervention qui représentent entre 2 et 15 % du travail de saison total de l'exploitation**.

LE TRAVAIL D'ASTREINTE (TA) TOTAL DE L'EXPLOITATION

Le volume de travail d'astreinte total de l'exploitation est très variable : 10 % des exploitations ont moins de 1 000 heures de travail d'astreinte par an, 10 % en ont plus de 4 000. Il augmente avec le nombre de personnes de la cellule de base et varie selon le type d'atelier bovin viande : plus faible chez les naisseurs et les naisseurs-engraisseurs de bœufs, il est un peu plus élevé chez les naisseurs-engraisseurs de jeunes bovins et beaucoup plus important chez les producteurs de veaux (tableau 7).

La cellule de base réalise l'essentiel du travail d'astreinte :

- en systèmes naisseur et naisseur-engraisseur, autour de 80 % du TA est réalisé par la cellule de base dans les structures à une personne et plus de 90 % lorsqu'il y a 2 personnes et plus dans la cellule de base. Le complément est réalisé par le bénévolat pour l'essentiel, exceptionnellement par le salariat,
- pour les producteurs de veaux, le travail d'astreinte se répartit entre la cellule de base et la main-d'œuvre bénévole qui en réalise une fraction importante (28 %).

Tableau 7 : Le travail d'astreinte total de l'exploitation et sa répartition par catégorie de main-d'œuvre

Type d'atelier	Cellule de base (personnes)	Nb d'élevages	TA exploitation (h)	Répartition du travail d'astreinte total de l'exploitation par catégorie de main-d'œuvre		
				Cellule de base	Bénévolat	Salariés
Naisseur	pCB=1	43	1 543	85 %	12 %	3 %
	pCB=2	23	2 683	89 %	9 %	2 %
	pCB=3	6	2 898	96 %	3 %	0 %
	Ensemble	72	2 020	88 %	10 %	2 %
N. E. de veaux	pCB=1	4	2 609	57 %	43 %	0 %
	pCB≥2	6	4 227	82 %	18 %	0 %
	Ensemble	10	3 580	72 %	28 %	0 %
N. E. de JB	pCB=1	18	1 678	78 %	18 %	4 %
	pCB=2	12	2 392	96 %	2 %	2 %
	pCB=3	5	4 194	97 %	3 %	0 %
	Ensemble	35	2 282	87 %	10 %	3 %
N. E. de bœufs	pCB≥1	3	1 525	85 %	2 %	13 %

Le travail d'astreinte réalisé par la cellule de base des exploitations à 1 pCB varie de 1 200 heures/an (naisseurs et NE de JB) à 1 400 heures/an (NE de veaux) quel que soit le volume de travail d'astreinte total de l'exploitation. Le bénévolat fournit le travail supplémentaire, dans des proportions de 15 à 20 % mais pouvant aller jusqu'à plus de 40 % (tableau 8) chez les producteurs de veaux, avec un volume horaire important de 1 200 heures.

Tableau 8 : Répartition du travail d'astreinte des exploitations avec une personne dans la cellule de base utilisant le bénévolat

Type d'atelier	Cellule de base (personnes)	Nb d'élevages	TA exploitation (h)	Répartition du travail d'astreinte total de l'exploitation par catégorie de main-d'œuvre			
				TA fait par CB (h/an)	% TA fait par CB	TA bénévole (h/an)	% TA bénévole
Naisseur	pCB=1	35	1 578	1 286	85 %	289	14 %
N. E. de veaux	pCB=1	4	2 609	1 430	57 %	1 179	43 %
N. E. de JB	pCB=1	16	1 726	1 222	75 %	418	20 %

LE TRAVAIL D'ASTREINTE (TA) DE L'ATELIER BOVIN VIANDE

Les références travail d'astreinte par type d'atelier

En système spécialisé, c'est l'atelier bovin viande qui génère la totalité du travail d'astreinte (tableau 9). Ce travail est délégué à hauteur de 12 à 15 % chez les naisseurs et naisseurs-engraisseurs, plus chez les producteurs de veaux (28 % en moyenne).

Le travail d'astreinte de l'atelier est très variable : 10 % des élevages ont moins de 2 h 30 de TA journalier (autour de 1 000 heures/an) et 10 % des élevages ont plus de 10 heures de TA journalier (plus de 3 600 heures/an), la majorité se situant entre 2 h 30 et 10 heures par jour.

Les éléments de variation du travail d'astreinte sur l'atelier peuvent être liés :

- au type d'atelier et à la conduite de l'élevage,
- à la dimension de l'exploitation (taille de l'élevage, main-d'œuvre),
- aux moyens de production et éléments d'organisation mis en œuvre.

Tableau 9 : Le travail d'astreinte lié à l'atelier bovin viande

Type d'atelier	Cellule de base (personnes)	Nb d'élevages	TA de l'atelier BV (h)				Part sur TA total exploitation	Part du TA BV fait hors CB
			Total par an	par jour	par VA et par an	par UGB et par an		
Naisseur	pCB=1	43	1 530	4,2	26	17	100%	14%
	pCB=2	23	2 683	7,4	30	21	100%	11%
	pCB=3	6	2 898	7,9	25	17	100%	4%
	Ensemble	72	2 012	5,5	27	18	100 %	12 %
N. E. de veaux	pCB=1	4	2 609	7,1	52	42	100%	43%
	pCB≥2	6	4 227	11,6	74	66	100%	18%
	Ensemble	10	3 580	9,8	65	57	100 %	28 %
N. E. de JB	pCB=1	18	1 672	4,6	24	14	100%	22%
	pCB=2	12	2 388	6,5	25	14	100%	4%
	pCB=3	5	4 194	11,5	29	16	100%	3%
	Ensemble	35	2 278	6,2	25	15	100 %	13 %
N. E. de bœufs	pCB≥1	3	1 525	4,2	18	8	100%	15%

Chez les naisseurs et les naisseurs-engraisseurs de jeunes bovins, chaque personne de la cellule de base réalise en moyenne sur l'année 3,3 heures par jour (tableau 10). C'est un peu moins chez les naisseurs-engraisseurs de bœufs (2,7 heures/jour) et presque une heure de plus par jour chez les producteurs de veaux (4,1 heures/jour).

Tableau 10 : Le travail d'astreinte de l'atelier BV réalisé par la cellule de base, par unité de production

Type d'atelier	Cellule de base (personnes)	Nb d'élevages	TA de l'atelier BV réalisé par la cellule de base (h)				TA de l'atelier BV réalisé par la CB et <u>par personne</u> de la CB (h)			
			par an	par jour	par UGB	par vache	par an	par jour	par UGB	par vache
Naisseur	pCB=1	43	1 258	3,4	14	21	1 258	3,4	14	21
	pCB=2	23	2 263	6,2	18	27	1 131	3,1	9	13
	pCB=3	6	2 777	7,6	16	24	926	2,5	5	8
	Ensemble	72	1 706	4,7	15	23	1 190	3,3	11	18
N. E. de veaux	pCB=1	4	1 430	3,9	23	28	1 430	3,9	23	28
	pCB≥2	6	3 358	9,2	50	57	1 526	4,2	24	26
	Ensemble	10	2 587	7,1	39	46	1 488	4,1	23	27
N. E. de JB	pCB=1	18	1 225	3,3	11	18	1 225	3,3	11	18
	pCB=2	12	2 242	6,1	14	23	1 121	3,1	7	12
	pCB=3	5	4 119	11,3	16	29	1 373	3,8	5	10
	Ensemble	35	1 987	5,4	12	21	1 210	3,3	9	15
N. E. de bœufs	pCB≥1	3	1 213	3,3	7	15	990	2,7	6	13

Les facteurs de variation du travail d'astreinte de l'atelier BV

Le type de bâtiment d'élevage

Tableau 11 : TA lié à l'atelier BV selon le type de bâtiment, systèmes naisseurs

Type d'atelier	Type de bâtiments	Nb d'élevages	Travail d'astreinte BV (h)		
			par an	par UGB	par vache
Naisseur	Etable entravée	9	2 367	29	41
	Plein air intégral	3	1 495	15	19
	Stabulation libre	59	1 990	17	25
	Ensemble	71	2 011	18	27

Le travail d'astreinte par UGB est près de 2 fois plus important dans les étables entravées qu'en stabulation libre.

La politique de répartition des vêlages

Le travail d'astreinte par unité de production (par vache ou par UGB) est plus important en vêlages étalés et en vêlages groupés en hiver. Cependant, les élevages concernés ont des tailles de troupeau inférieures.

Tableau 12 : TA lié à l'atelier BV selon la politique de regroupement des vêlages – tous systèmes

Période de vêlages	Nb d'élevages	Nb de VA /élevage	Travail d'astreinte BV (h)		
			par an	par UGB	par vache
Automne	26	93	2 099	15	23
Double période	17	95	1 869	13	21
Étalés	29	75	2 497	28	37
Hiver	41	82	2 256	20	31
Ensemble	113	84	2 224	20	29

Le rythme de distribution des fourrages

Le rythme de distribution des fourrages a une incidence directe sur le temps de travail d'astreinte : plus il y a de distribution par jour et dans la semaine, plus le volume de travail d'astreinte est important.

Tableau 13 : TA lié à l'atelier BV selon le rythme de distribution des fourrages

Type d'atelier	Rythme de distribution des fourrages	Nb d'élevages	Travail d'astreinte BV (h)		
			par an	par UGB	par vache
Naisseur	3 fois/semaine	2	1 308	10	13
	Tous les 2 jours	4	1 552	9	16
	Journalier 1 fois	20	1 717	13	21
	Journalier 2 fois	45	2 198	21	31
	Ensemble	71	2 011	18	27
NE de JB	Journalier 1 fois	24	2 249	13	22
	Journalier 2 fois	10	2 395	20	31
	Ensemble	34	2 292	15	25

La taille du troupeau

Le travail d'astreinte lié à l'atelier augmente avec la taille du troupeau. Ramené à l'unité de production (la vache ou l'UGB), il tend à diminuer avec l'augmentation de la taille du troupeau (tableau 14) : de manière générale, plus le troupeau est grand, moins le volume de travail d'astreinte ramené à l'animal est important mais cette relation est pondérée par d'autres facteurs (moyens de production, conduite d'élevage...).

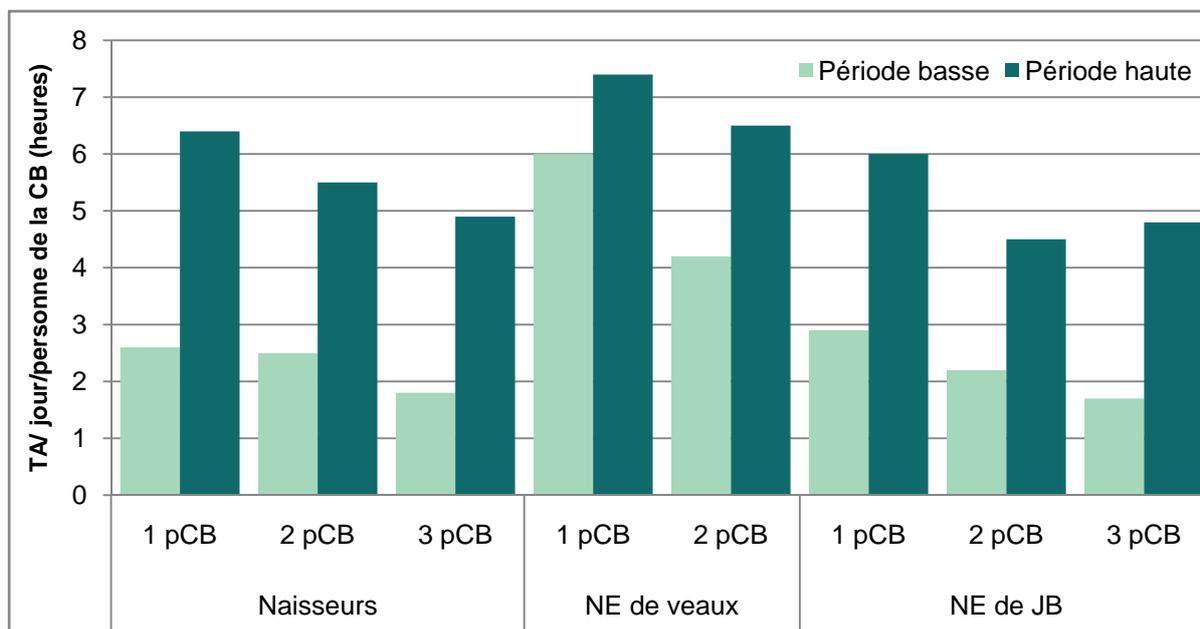
Cette amélioration de l'efficacité à l'unité tient à de nombreux facteurs, dont les 3 décrits ci-dessus qui ont pu être raisonnés dans les élevages dont la phase d'agrandissement de ces dernières années a incité à la recherche de solutions visant à une meilleure utilisation de la main-d'œuvre disponible et à une rationalisation du temps de travail.

Tableau 14 : TA lié à l'atelier BV selon la taille du troupeau

Type d'atelier	Taille du troupeau	Nb d'élevages	Nb d'UGB	Nb de V.A	Travail d'astreinte BV (h)				Travail d'astreinte BV réalisé par la cellule de base (h)		
					par an	par jour	par UGB	par vache	par jour	par UGB	par vache
Naisseur	< 50 VA	16	63	40	1 544	4,2	26	39	3,6	22	34
	de 50 à 75 VA	19	95	61	1 595	4,4	18	27	3,9	16	24
	de 75 à 100 VA	14	133	88	2 193	6,0	18	26	4,7	14	20
	>= 100 V.A	22	204	130	2 613	7,2	13	20	6,1	11	18
	Ensemble	71	129	83	2 017	5,5	18	27	4,7	15	23
N. E. de veaux	< 50 VA	4	51	44	4 057	11,1	85	93	6,9	53	58
	>= 50 VA	5	91	75	3 329	9,1	38	47	7,9	33	40
	Ensemble	9	73	61	3 652	10,0	59	67	7,4	42	48
N.E. de JB	< 75 VA	11	102	58	1 506	4,1	17	27	3,2	12	21
	de 75 à 100 VA	12	153	85	1 859	5,1	13	22	4,2	10	18
	>= 100 VA	11	233	134	3 550	9,7	15	26	9,1	14	24
	Ensemble	34	162	92	2 292	6,3	15	25	5,5	12	21

La répartition du travail d'astreinte par période

Figure 7 : Répartition du travail d'astreinte par période, selon le type d'atelier



Chez les naisseurs et les naisseurs-engraisseurs de JB, le différentiel de TA par jour et par personne de la cellule de base entre la période haute et la période basse¹ est de 4 heures. En période basse, le TA quotidien effectué par personne varie entre 1 h 30 et à peine 3 h selon le nombre de personnes dans la CB. En période haute, il se situe entre 5 h et 6 h 30. Chez les producteurs de veaux, le travail d'astreinte reste important même en période basse (plus de 4 h par jour).

LE TRAVAIL DE SAISON (TS)

Le travail de saison en système spécialisé est lié aux dimensions de l'exploitation (taille du troupeau, surfaces). Le collectif de travail influe sur la part de recours à la main-d'œuvre extérieure à la cellule de base : dans les structures à 1 pCB, 35 à 55 % du travail de saison est réalisé par le bénévolat, l'entraide, le salariat et l'entreprise (tableau 15).

Hormis la production de veaux, le type de production de l'atelier BV n'est pas discriminant pour le travail de saison.

Tableau 15 : Le travail de saison de l'exploitation et sa répartition par catégorie de main-d'œuvre

Type d'atelier	Cellule de base (personnes)	Nb d'élevages	TS (j/an)		Répartition du travail de saison (%)				
			Total exploitation	Fait par CB (/pers.)	Cellule de base	Bénévolat	Entraide	Salariés	Entreprise
Naisseur, NE de JB et de bœufs	pCB=1	63	151	93	65%	16%	7%	8%	4%
	pCB=2	36	236	85	77%	10%	4%	6%	3%
	pCB=3	11	321	96	90%	4%	3%	1%	1%
	Ensemble	110	196	92	71 %	13 %	5 %	7 %	3 %
N. E. de veaux	pCB=1	4	89	41	51%	44%	2%	0%	3%
	pCB=2 et +	6	181	57	74%	19%	3%	3%	1%
	Ensemble	10	144	51	64 %	29 %	3 %	2 %	2 %

¹ Une période de travail d'astreinte est dite "haute" si le nombre d'heures journalier de la période est supérieur au nombre d'heures journalier annuel **moyen** (et vice versa pour la période basse).

Les principales composantes du travail de saison

Le travail de saison lié à l'atelier BV

Le travail de saison relatif à l'atelier bovin viande représente entre 20 et 30 % de l'ensemble du TS de l'exploitation en système BV spécialisé et en moyenne 0,4 jour/UGB.

Tableau 16 : Le travail de saison lié à l'atelier BV

Type d'atelier	Cellule de base (personnes)	Nb d'élevages	Travail de saison lié à l'atelier BV (j)			
			Total	Part/TS exploitation	% réalisé par CB	par UGB
Naisseur, NE de JB et de bœufs	pCB=1	63	49	31 %	62 %	0,4
	pCB=2	36	69	28 %	78 %	0,4
	pCB=3	11	116	36 %	91 %	0,6
	Ensemble	110	62	30 %	70 %	0,4
N. E. de veaux	pCB=1	4	10	11 %	73 %	0,1
	pCB=2 et +	6	49	26 %	69 %	0,6
	Ensemble	10	33	20 %	70 %	0,4

Le travail de saison lié à la SFP

Le travail de saison lié à la SFP représente autour de 40 % en moyenne de l'ensemble du TS de l'exploitation en système BV spécialisé. Il varie entre 0,3 à 1,1 jour/ha SFP (80 % des exploitations), avec une moyenne de 0,7 jour/ha SFP chez les naisseurs et naisseurs-engraisseurs, un peu plus chez les producteurs de veaux.

Tableau 17 : Le travail de saison lié à la SFP

Type d'atelier	Cellule de base (personnes)	Nb d'élevages	Travail de saison lié à la SFP (j)			
			Total	Part/TS exploitation	% réalisé par CB	par ha SFP
Naisseur, NE de JB et de bœufs	pCB=1	63	54	39 %	66 %	0,7
	pCB=2	36	86	40 %	75 %	0,8
	pCB=3	11	126	39 %	87 %	0,7
	Ensemble	110	72	39 %	71 %	0,7
N. E. de veaux	pCB=1	4	46	52 %	52 %	0,9
	pCB=2 et +	6	71	40 %	75 %	1,2
	Ensemble	10	65	44 %	64 %	1,1

Le travail de saison lié aux cultures

Dans les systèmes spécialisés où les cultures sont peu présentes et utilisées en priorité pour l'alimentation du troupeau, le travail de saison qui leur est lié représente moins de 30 jours par an. Il est délégué à 30 % en moyenne, et son efficacité varie énormément selon les exploitations : de 1 à 4 jours/ha de cultures.

Tableau 18 : Le travail de saison lié aux surfaces cultivées

Type d'atelier	Cellule de base (personnes)	Nb d'élevages	Temps de travail de saison lié aux cultures (jours)			
			Total	Part / TS exploitation	% réalisé par CB	par ha de cultures
Naisseur, NE de JB et de bœufs	pCB=1	63	26	17 %	68 %	2,0
	pCB=2	36	30	15 %	81 %	2,3
	pCB=3	11	33	10 %	82 %	1,7
	Ensemble	110	28	16 %	74 %	2,1
N. E. de veaux	pCB=1	4	12	12 %	39 %	2,9
	pCB=2 et +	6	30	19 %	71 %	2,9
	Ensemble	10	22	16 %	57 %	2,9

Le système fourrager, facteur de variation du travail de saison en systèmes spécialisés

Le type de système fourrager n'explique pas de différence de volume de travail de saison sur la SFP : moyenne de 0,7 jour/ha SFP sauf quand il y a des cultures fourragères. Par contre, le TS lié à l'atelier BV est différent : il tend à baisser avec l'intensification du système fourrager (tableau 19).

Tableau 19 : Le travail de saison selon le système fourrager

Type de système fourrager	Nb d'élevages	Travail de saison (j)				
		Total exploitation	lié à l'atelier BV	TS BV/UGB	lié à la SFP	TS SFP / ha SFP
Herbager	45	195	64	0,5	79	0,7
Extensif avec cultures fourragères	11	149	38	0,4	66	1,1
Extensif moins de 10 % maïs	23	258	98	0,6	82	0,7
Semi-intensif (1,2 à 2 UGB/ha)	25	168	39	0,3	57	0,7
Intensif (> 2 UGB/ha)	13	147	43	0,3	54	0,7
Ensemble	117	192	60	0,4	71	0,7

LE TEMPS DISPONIBLE CALCULE

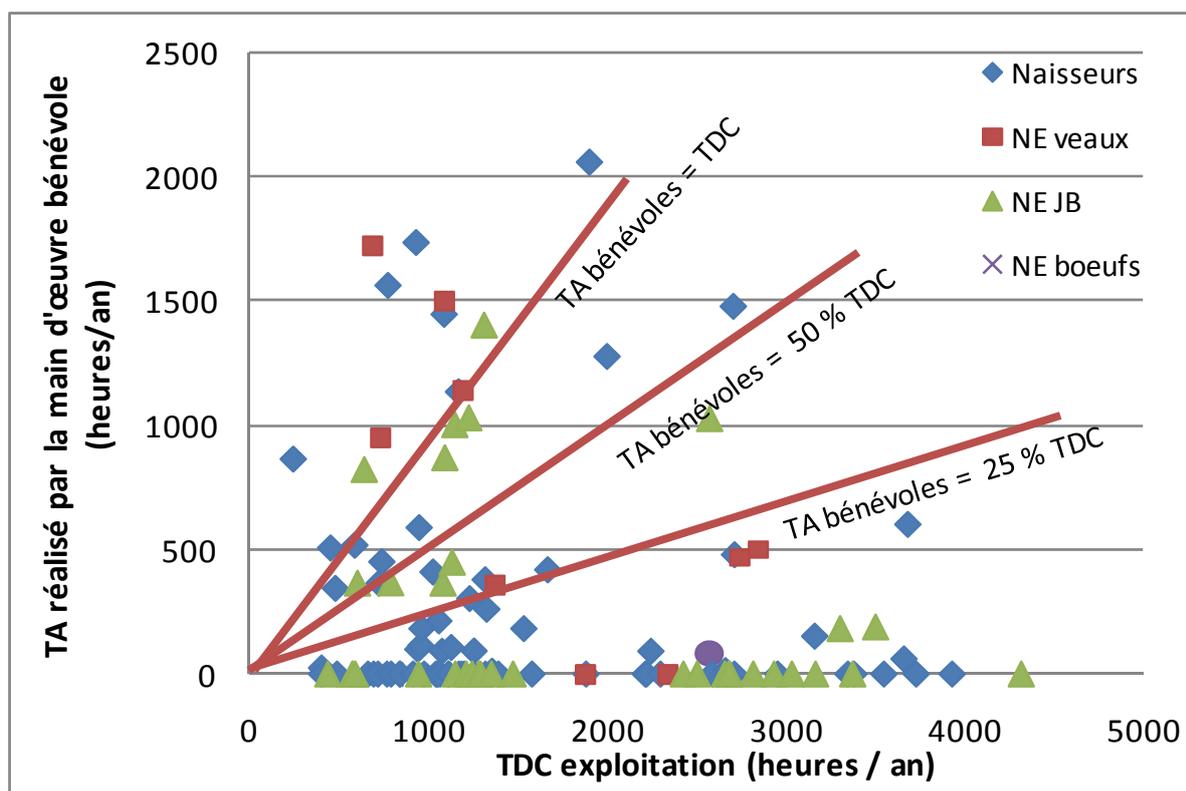
Il est généralement admis que le temps disponible calculé doit être au moins égal à 1 000 heures par personne de la cellule de base et par an pour avoir suffisamment de marge de manœuvre et pouvoir faire face aux imprévus. Parmi les exploitations spécialisées, 43 % ont un temps disponible calculé inférieur à 1 000 heures/an/pCB. La plupart sont des structures à une personne dans la cellule de base mais on trouve également des élevages de grandes dimensions, avec un collectif de main-d'œuvre important (plus de 2 personnes dans la cellule de base) en situation de fragilité sur le temps de travail.

Tableau 20 : Le temps disponible calculé

Type d'atelier	Cellule de base (personnes)	Nb d'élevages	Pour l'ensemble de la cellule de base			TDC par personne CB (h/an)	part des élevages à - de 1 000 h	part des élevages à - de 500 h
			Travail d'astreinte (h/an)	Travail de saison (j/an)	Temps disponible calculé (h/an)			
Naisseur	pCB=1	43	1 264	96	953	953	56%	14%
	pCB=2	23	2 263	182	2 132	1 066	39%	0%
	pCB=3	6	2 777	251	3 627	1 209	0%	0%
	Ensemble	72	1 709	136	1 553	1 011	46 %	8 %
N. E. de veaux	pCB=1	4	1 430	41	1 087	1 087	25%	0%
	pCB=2 et +	6	3 358	132	2 054	962	67%	17%
	Ensemble	10	2 587	96	1 668	1 012	50 %	10 %
N. E. de JB	pCB=1	18	1 230	83	1 005	1 005	39%	6%
	pCB=2	12	2 247	145	2 389	1 194	25%	8%
	pCB=3	5	4 119	333	3 294	983	60%	0%
	Ensemble	35	1 991	140	1 806	1 067	37 %	6 %
N. E. de bœufs	pCB=1 et +	3	1 213	145	1 472	1 043	33%	0%

On peut également analyser la part du travail d'astreinte réalisée hors cellule de base en relation avec le temps disponible calculé. Dans notre échantillon d'exploitations spécialisées, le bénévolat, présent dans près d'1 exploitation sur 2, réalise du travail d'astreinte sur l'atelier. Dans 10 % des exploitations, le travail d'astreinte des bénévoles dépasse le TDC. Il est supérieur à 50 % du TDC (et inférieur à 100 %) dans 10 % des élevages également (figure 8).

Figure 8 : Part du travail d'astreinte de la main-d'œuvre bénévole en fonction du TDC global de l'exploitation



3/ Les systèmes diversifiés bovins viande

LA DIVERSITE DES EXPLOITATIONS

Dans le groupe des diversifiés, les exploitations avec une personne dans la cellule de base sont moins nombreuses (40 %), celles à 2 personnes étant majoritaires (52 %). Les structures à 3 personnes représentent 18 % des exploitations et ont toutes une activité de naisseur strict.

Tableau 21 : Nombre d'exploitations et répartition selon le type d'atelier BV et le nombre de personnes dans la cellule de base (pCB)

Type atelier BV	pCB=1	pCB=2	pCB>=3	Total
Naisseur	8 (38 %)	8 (38 %)	5 (24 %)	21
NE veaux	2 (67 %)	1 (33 %)		3
NE JB	3 (21 %)	11 (79 %)		14
Eng. JB	3 (75 %)	1 (25 %)		4
Total	16 (40 %)	21 (44 %)	5 (17 %)	42

LES CARACTERISTIQUES STRUCTURELLES DES EXPLOITATIONS

La taille des structures est assez similaire au groupe des spécialisés, avec des surfaces cultivées supplémentaires : elle augmente avec le nombre de personnes travaillant sur l'exploitation. Les naisseurs et naisseurs-engraisseurs de jeunes bovins ont des tailles moyennes de surface et de troupeau de mères similaires. Les producteurs de veaux et les engraisseurs de jeunes bovins sont de dimensions plus restreintes.

Tableau 22 : Caractéristiques structurelles des exploitations

Type d'atelier	Cellule de Base	Nb d'élevages	SAU (ha)	SFP (ha)	Cultures (ha)	UGB	Effectif V.A
Naisseur	pCB=1	8	162	86	76	104	64
	pCB=2	8	208	116	89	155	99
	pCB=3	5	245	113	131	158	95
	Ensemble	21	199	104	94	136	85
N. E. de veaux	pCB=1	2	106	50	55	61	58
	pCB=2	1	115	52	63	40	35
	Ensemble	3	109	50	58	54	50
N. E. de JB	pCB=1	3	169	64	104	144	65
	pCB=2	11	199	111	88	167	88
	Ensemble	14	192	100	92	162	83
Eng. JB	pCB=1	3	94	19	72	80	0
	pCB=2	3	137	100	38	114	0
	Ensemble	6	111	51	58	97	0

Quelle que soit l'orientation de production de l'atelier bovin viande, les structures avec une seule personne dans la cellule de base ont davantage d'animaux ou de surface en charge par personne que les exploitations disposant de plus de main-d'œuvre.

Ainsi en système naisseur, une personne seule sur l'exploitation a en charge 104 UGB, 64 vaches et plus de 160 ha en moyenne. Lorsqu'il y a 3 personnes dans la cellule de base, ces valeurs sont de 53 UGB, 32 vaches et autour de 80 ha en moyenne, soit 2 fois moins.

Par personne travaillant sur l'exploitation, les diversifiées cultures ont un troupeau allaitant de 10 à 20 % plus petit que les spécialisés et une SAU de 30 % à 60 % plus importante.

Tableau 23 : Dimensions structurelles par personne de la cellule de base

Type d'atelier	Cellule de base	Nb d'élevages	UGB/pCB	VA/pCB	SFP/pCB (ha)	SAU/pCB (ha)
Naisseur	pCB=1	8	104	64	86	162
	pCB=2	8	77	50	58	104
	pCB=3	5	53	32	38	82
	Ensemble	21	82	51	64	121
N. E. de veaux	pCB=1	2	61	58	50	106
	pCB=2	1	20	18	26	57
	Ensemble	3	47	44	42	90
N. E. de JB	pCB=1	3	144	65	64	169
	pCB=2	11	82	43	56	99
	Ensemble	14	92	46	55	112
N. E. de JB	pCB=1	3	80		19	94
	pCB=2	3	57		50	69
	Ensemble	6	65		34	74

L'UTILISATION DE MAIN-D'ŒUVRE EXTERIEURE

C'est le recours, occasionnel ou fréquent, à de la main-d'œuvre salariée, bénévole, à l'entreprise ou à l'entraide.

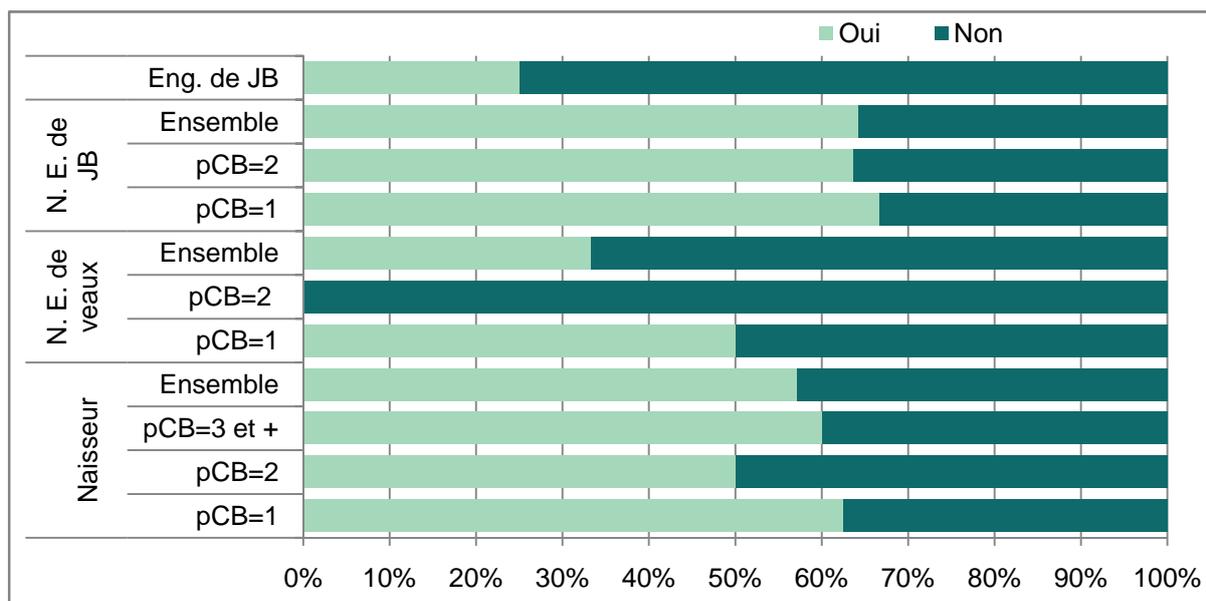
40 % des exploitations diversifiées utilisent 3 types de main-d'œuvre extérieure (salarial, bénévolat, entreprise).

Le recours à la main-d'œuvre salariée

Plus de la moitié (57 %) des exploitations fait appel à de la main-d'œuvre salariée qui, dans 1 cas sur 2 effectue uniquement du travail de saison. Dans les exploitations (1 sur 2) où elle effectue également du travail d'astreinte, sa contribution varie entre 5 % et 50 %, avec une moyenne à 20 %.

Le recours au salariat est plus fréquent dans les exploitations avec une personne dans la cellule de base (2/3 des cas).

Figure 9 : Part des élevages ayant recours à la main-d'œuvre salariée



Le recours à la main-d'œuvre extérieure combine souvent salariat, bénévolat et entreprise :

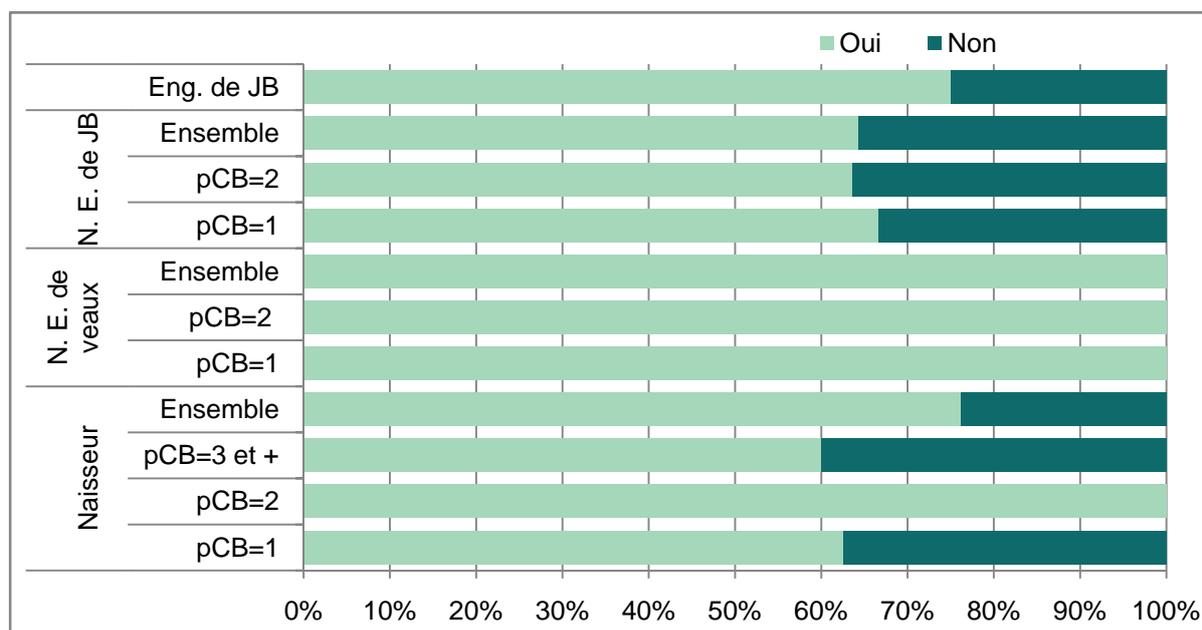
- 3/4 des exploitations employant des salariés ont également recours aux bénévoles.
- 95 % des exploitations employant des salariés utilisent également les services des entreprises.

Le recours à la main-d'œuvre bénévole

Comme chez les spécialisés, la main-d'œuvre bénévole est présente dans plus de 3 exploitations sur 4. Tous les élevages en production de veaux y ont recours.

Lorsque le bénévolat est présent, il réalise dans la moitié des cas une part importante du travail d'astreinte de l'exploitation (entre 20 % et 50 %). Dans l'autre moitié, la main-d'œuvre bénévole n'intervient que sur du travail de saison, à hauteur de 10 % en moyenne de l'ensemble du travail de saison de l'exploitation.

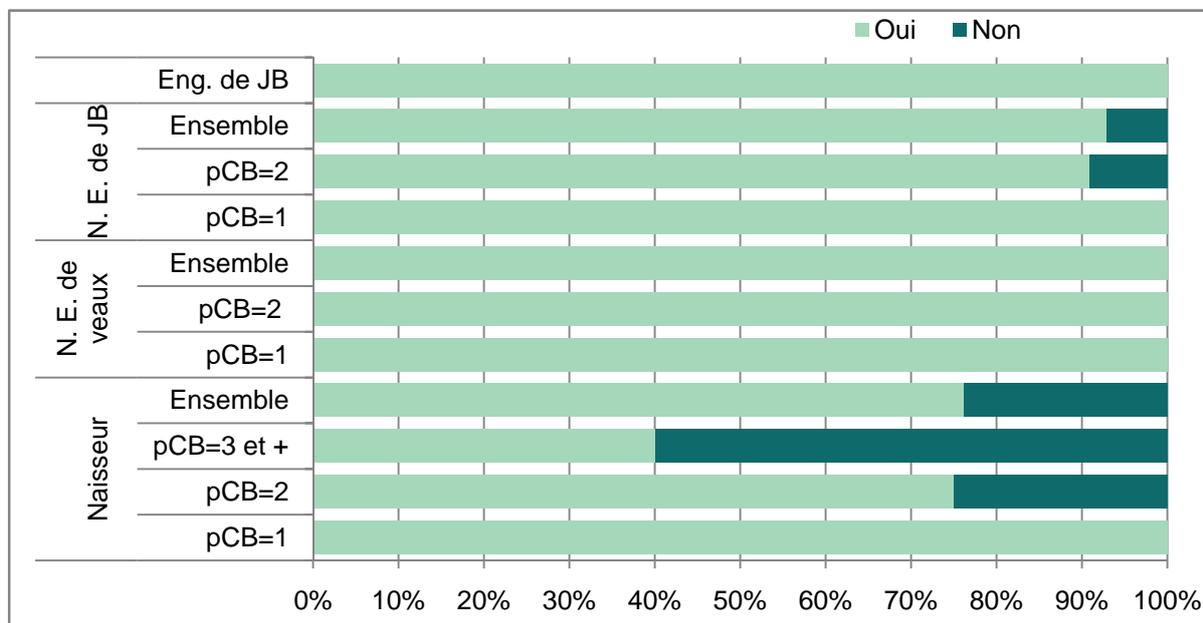
Figure 10 : Part des élevages ayant recours à la main-d'œuvre bénévole



Le recours à l'entreprise

Le recours à l'entreprise est généralisé dans les exploitations diversifiées bovin viande : près de 90 % d'entre elles sont concernées. 100 % des exploitations avec une personne font appel à l'entreprise, ainsi que tous les engraisseurs et tous les producteurs de veaux.

Figure 11 : Part des élevages ayant recours à la l'entreprise



L'entreprise intervient uniquement sur du travail de saison : de 2 à 25 jours (7 jours en moyenne) qui représentent entre 1 et 10 % du travail de saison total de l'exploitation (3 % en moyenne).

LE TRAVAIL D'ASTREINTE (TA) TOTAL DE L'EXPLOITATION

Le volume de travail d'astreinte total de l'exploitation est très variable : 20 % des exploitations ont moins de 1 000 heures de travail d'astreinte par an, 10 % plus de 3 000. Il est globalement moins important que pour les systèmes spécialisés. Il a tendance à augmenter avec le nombre de personnes de la cellule de base et la taille de l'atelier et varie selon le type d'atelier bovin viande : plus faible chez les engraisseurs, il est plus important chez les producteurs de veaux.

La cellule de base réalise l'essentiel du travail d'astreinte :

- L'entraide et l'entreprise ne sont pas sollicitées sur le travail d'astreinte.
- En systèmes naisseur et naisseur-engraisseur, respectivement 83 % et 94 % du TA sont réalisés par la cellule de base, moins dans les structures avec une seule personne dans la cellule de base. Le complément est réalisé par le bénévolat ou le salariat.
- Sur les 3 producteurs de veaux, ceux à 1 personne dans la cellule de base font appel à du bénévolat.
- À l'opposé, chez les engraisseurs, le bénévolat est absent le travail d'astreinte qui est réalisé soit en totalité par la cellule de base, soit par du salariat lorsqu'il est présent.

Tableau 24 : Le travail d'astreinte total de l'exploitation et sa répartition par catégorie de main-d'œuvre

Type d'atelier	Cellule de base	Nb d'élevages	TA total (h)	Répartition du travail d'astreinte total de l'exploitation (%)		
				Cellule de base	Bénévolat	Salariés
Naisseur	pCB=1	8	1 903	67%	21%	12%
	pCB=2	8	1 771	93%	6%	2%
	pCB=3	5	2 024	93%	2%	6%
	Ensemble	21	1 882	83%	11%	6%
N. E. de veaux	pCB=1	2	2 252	56%	38%	6%
	pCB=2	1	1 357	100%	0%	0%
	Ensemble	3	1 954	71%	25%	4%
N. E. de JB	pCB=1	3	1 443	90%	0%	10%
	pCB=2	11	2 207	95%	3%	3%
	Ensemble	14	2 044	94%	2%	4%
Eng. de JB	Ensemble	4	1 245	81%	0%	9%

Pour les exploitations à 1 personne ayant recours à de la main-d'œuvre bénévole, le travail d'astreinte réalisé par la cellule de base varie de 1 000 heures/an à 1 500 heures/an quel que soit le volume de travail d'astreinte total de l'exploitation. Le bénévolat fournit le travail supplémentaire, dans des proportions de 30 à 40 %.

Tableau 25 : Répartition du travail d'astreinte des exploitations à une personne dans la cellule de base utilisant le bénévolat

Type d'atelier	Cellule de base (personnes)	Nb d'élevages	TA total (h)	Part de la CB et du bénévolat dans la réalisation du TA			
				TA fait par CB (h/an)	% TA fait par CB	TA bénévole (h/an)	% TA bénévole
Naisseur	pCB=1	5	2 556	1377	54%	859	34%
N. E. de veaux	pCB=1	2	2 252	1281	56%	848	38%

LE TRAVAIL D'ASTREINTE (TA) DE L'ATELIER BOVIN VIANDE

Les références travail d'astreinte de l'atelier BV

En système diversifié, il peut y avoir du travail d'astreinte sur les cultures mais c'est l'atelier bovin viande qui génère la quasi-totalité du travail d'astreinte (tableau 26). Ce travail est plus fortement délégué dans les exploitations avec une personne dans la cellule de base, à hauteur de 34 % chez les naisseurs, 44 % chez les producteurs de veaux, 10 % chez les naisseurs-engraisseurs de JB.

Le travail d'astreinte de l'atelier est très variable : 10 % des élevages ont moins de 2 heures de TA quotidien (autour de 800 heures/an) et 10 % des élevages en ont plus de 8 heures (plus de 3 000 heures/an), la majorité se situant entre 2 heures et 10 heures par jour. Chaque personne de la CB effectue par jour entre 2 et 3 heures de TA sur l'atelier bovin viande avec un gradient qui baisse avec l'augmentation de la taille de la CB.

Tableau 26 : Le travail d'astreinte lié à l'atelier bovin viande

Type d'atelier	Cellule de base (personnes)	Nb d'élevages	Travail d'astreinte de l'atelier BV (h)					
			total par an	par jour	par V.A et par an	par UGB et par an	Part sur TA total exploitation	Part du TA BV fait hors CB
Naisseur	pCB=1	8	1 825	5,0	31	20	98%	34%
	pCB=2	8	1 659	4,5	21	14	95%	8%
	pCB=3	5	2 024	5,5	24	16	100%	7%
	Ensemble	21	1 809	4,9	25	17	97 %	18 %
N. E. de veaux	pCB=1	2	2 252	6,2	39	38	100%	44%
	pCB=2	1	1 249	3,4	36	32	92%	0%
	Ensemble	3	1 918	5,2	38	36	97 %	29 %
N. E. de JB	pCB=1	3	1 443	3,9	23	10	100%	10%
	pCB=2	11	2 207	6,0	27	14	100%	5%
	Ensemble	14	2 044	5,6	26	13	100 %	6 %
Eng. JB	Ensemble	4	1 245	3,4		11	100 %	9 %

Tableau 27 : Le travail d'astreinte de l'atelier BV réalisé par la cellule de base, par unité de production

Type d'atelier	Cellule de base (personnes)	Nb d'élevages	Travail d'astreinte de l'atelier BV réalisé par la CB (h)				Travail d'astreinte de l'atelier BV réalisé par la CB, <u>par personne</u> de la CB (h)		
			par an	par jour	par UGB	par vache	par jour	par UGB	par vache
Naisseur	pCB=1	8	1 068	2,9	13	20	2,9	13	20
	pCB=2	8	1 542	4,2	12	18	2,1	6	9
	pCB=3	5	1 760	4,8	15	22	1,6	5	7
	Ensemble	21	1 413	3,9	13	20	2,3	8	13
N. E. de veaux	pCB=1	2	1 281	3,5	21	22	3,5	21	22
	pCB=2	1	1 249	3,4	32	36	1,7	16	18
	Ensemble	3	1 270	3,5	24	27	2,9	19	21
N. E. de JB	pCB=1	3	1 265	3,5	9	21	3,5	9	21
	pCB=2	11	2 070	5,7	14	26	2,8	7	12
	Ensemble	14	1 898	5,2	13	25	2,8	7	14
Eng. JB	Ensemble	4	1 017	2,8	10		2,2	10	

Les facteurs de variation du travail d'astreinte de l'atelier BV

La politique de répartition des vèlages

Comme chez les spécialisés, le temps de travail d'astreinte par unité de production (par vache ou par UGB) est plus important en vèlages étalés qu'en vèlages groupés.

Tableau 28 : TA lié à l'atelier BV selon la politique de regroupement des vêlages – tous systèmes

Période de vêlages	Nb d'élevages	Travail d'astreinte (h)		
		par an	par UGB	par vache
Automne	10	2 085	15	26
Double période	3	1 811	9	18
Étalés	11	1 636	24	31
Hiver	12	2 178	15	27
Ensemble	38	1 904	17	27

Le rythme de distribution des fourrages

Le rythme de distribution des fourrages a une incidence directe sur le temps de travail d'astreinte : plus il y a de distribution par jour et dans la semaine, plus le volume de travail d'astreinte est important.

Tableau 29 : TA lié à l'atelier BV selon le rythme de distribution des fourrages

Rythme de distribution des fourrages	Nb d'élevages	Travail d'astreinte (h)		
		par an	par UGB	par vache (hors engraisseurs)
3 fois/semaine	2	752	6	10
Journalier 1 fois	27	1 887	14	26
Journalier 2 fois	14	1 903	22	30
Ensemble	38	1 904	17	27

La taille du troupeau

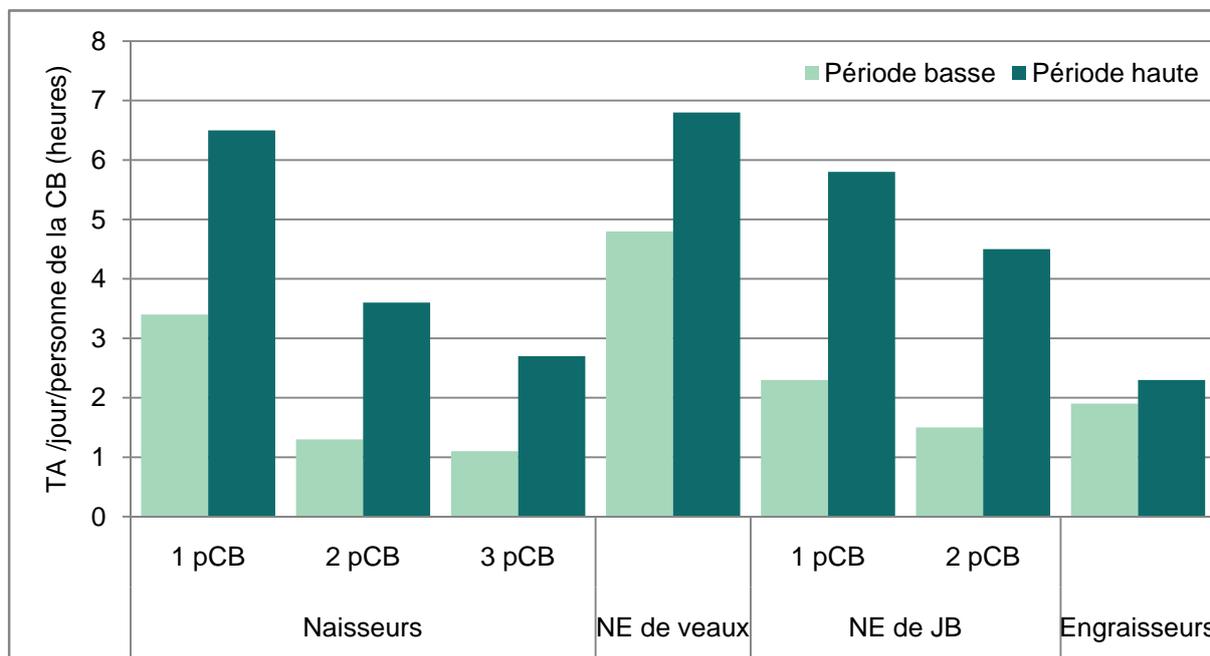
Le travail d'astreinte lié à l'atelier augmente avec la taille du troupeau. Ramené à l'unité de production (la vache ou l'UGB), il tend à diminuer avec l'augmentation de la taille du troupeau (tableau 30) : de manière générale, plus le troupeau est grand, moins le volume de travail d'astreinte ramené à l'animal est important mais cette relation n'est pas linéaire car elle dépend d'autres facteurs de production (dont ceux décrits ci-dessus) mis en place pour rationaliser le travail.

Tableau 30 : TA lié à l'atelier BV selon la taille du troupeau

Type d'atelier	Taille du troupeau	Nb d'élevages	Nb d'UGB	Nb de vaches	Travail d'astreinte total (h)				Travail d'astreinte réalisé par la cellule de base (h)			
					par an	par jour	par UGB	par vache	par an	par jour	par UGB	par vache
Allaitants	< 50 VA	7	62	37	1130	3,1	22	32	929	2,5	17	26
	de 50 à 75 VA	14	91	57	1786	4,9	21	32	1525	4,2	17	27
	de 75 à 100 VA	8	151	87	2133	5,8	15	25	1612	4,4	11	19
	>= 100 V.A	9	264	148	2487	6,8	9	17	2145	5,9	8	14
	Ensemble	38	139	81	1904	5,2	17	27	1580	4,3	14	22
Engraisseurs de JB	< 100 UGB	2	59		917	2,5	17		917	2,5	17	
	>= 100 UGB	2	307		1574	4,3	5		1116	3,0	4	
	Ensemble	4	183		1245	3,4	11		1017	2,8	10	

La répartition du travail d'astreinte par période

Figure 12 : Répartition du travail d'astreinte bovins viande par période, selon le type d'atelier



Chez les naisseurs et les naisseurs-engraisseurs de JB, le différentiel de TA par jour et par personne de la cellule de base entre la période haute et la période basse² est de 3 heures, moins que chez les spécialisés. En période basse, le TA quotidien effectué par personne varie entre 1 h et à peine 3 h selon le nombre de personnes dans la CB. En période haute, il se situe entre 2 h 00 et 6 h 30. Chez les producteurs de veaux, le travail d'astreinte reste important même en période basse (plus de 4 h par jour). Chez les engraisseurs, il n'y a pas vraiment de périodes basse et haute : le TA quotidien par personne se situe autour de 2 h.

LE TRAVAIL DE SAISON (TS)

Le travail de saison en système diversifié est quasiment 2 fois supérieur à celui des systèmes spécialisés : il est évidemment lié aux dimensions de l'exploitation (surfaces). Le nombre de personnes de la cellule de base influe sur la part du recours à de la main-d'œuvre extérieure à la cellule de base : dans les structures avec 1 personne dans la cellule de base, plus de 40 % du travail de saison est réalisé hors cellule de base en atelier allaitant, moins chez les engraisseurs (30 %).

² Une période de travail d'astreinte est dite "haute" si le nombre d'heures journalier de la période est supérieur au nombre d'heures journalier annuel **moyen** (et vice versa pour la période basse)

Le type de production de l'atelier BV n'est pas discriminant pour le volume de travail de saison.

Tableau 31 : Le travail de saison de l'exploitation et sa répartition par catégorie de main-d'œuvre

Type d'atelier	Cellule de base	Nb d'élevages	TS (j/an)		Répartition du travail de saison				
			Total exploitation	fait par CB (/pers)	Cellule de base	Bénévolat	Entraide	Salariés	Entreprise
Allaitant	pCB=1	13	212	120	58%	14%	4%	20%	4%
	pCB=2	19	234	190	82%	6%	4%	6%	2%
	pCB=3	6	256	219	88%	1%	2%	8%	2%
	Ensemble	38	230	171	75 %	8 %	4 %	11 %	3 %
Eng de JB	Ensemble	4	171	129	74 %	7 %	3 %	13 %	3 %

Les principales composantes du travail de saison

Le travail de saison lié à l'atelier BV

Comme pour les spécialisés, le travail de saison relatif à l'atelier bovin viande représente entre 20 et 30 % de l'ensemble du TS de l'exploitation et en moyenne 0,5 jour/UGB/an dans les élevages allaitants. Chez les engraisseurs, il est de 1,5 jour/UGB/an (temps de gestion des bandes).

Tableau 32 : Le travail de saison lié à l'atelier BV

Type d'atelier	Cellule de base (personnes)	Nb d'élevages	Travail de saison lié à l'atelier BV (j)			
			Total	Part/TS exploitation	% réalisé par CB	par UGB
Allaitant	pCB=1	13	46	21%	55%	0,5
	pCB=2	19	72	29%	82%	0,5
	pCB=3	6	73	29%	85%	0,5
	Ensemble	38	63	26 %	73 %	0,5
Eng. de JB	Ensemble	4	29	16 %	73 %	1,5

Le travail de saison lié à la SFP

Le travail de saison lié à la SFP représente 1/4 de l'ensemble du TS de l'exploitation en système BV diversifié. Comme pour les spécialisés, il varie de 0,3 jour à 1,2 jour/ha SFP (80 % des exploitations), avec une moyenne de 0,7 jour/ha SFP chez les allaitants, un peu plus chez les engraisseurs.

Tableau 33 : Le travail de saison lié à la SFP

Type d'atelier	Cellule de base (personnes)	Nb d'élevages	Travail de saison lié à la SFP (jours)			
			Total	Part/TS exploitation	% réalisé par CB	par ha SFP
Allaitant	pCB=1	13	52	24%	62%	1,0
	pCB=2	19	49	21%	79%	0,5
	pCB=3	6	68	28%	83%	0,9
	Ensemble	38	53	23 %	73 %	0,7
Eng. de JB	Ensemble	4	38	24 %	67 %	1,6

Le travail de saison lié aux cultures

Dans ces systèmes diversifiés où les cultures sont très présentes, le travail de saison qui leur est lié est important, entre 50 et 120 jours par an (80 % des exploitations) selon l'importance de la sole cultivée. Il est délégué à 25 % en moyenne, beaucoup plus dans les exploitations à 1 pCB. Il varie de 0,5 à 2 jours/ha de cultures (80 % des exploitations) et est 2 fois moins élevé en moyenne à l'hectare que chez les spécialisés (meilleur équipement).

Tableau 34 : Le travail de saison lié aux cultures

Type d'atelier	Cellule de base (personnes)	Nb d'élevages	Travail de saison lié aux cultures (j)			
			Total	Part/TS exploitation	% réalisé par CB	par ha de cultures
Allaitant	pCB=1	13	97	47%	56%	1,3
	pCB=2	19	87	40%	84%	1,0
	pCB=3	6	87	35%	91%	0,9
	Ensemble	38	90	42 %	76 %	1,1
Eng. de JB	Ensemble	4	101	58 %	79 %	0,9

LE TEMPS DISPONIBLE CALCULE (TDC)

1/4 des exploitations diversifiées ont un temps disponible calculé inférieur à 1 000 heures/an par personne de la cellule de base, soit une situation considérée comme tendue sur le plan du travail. Pour l'essentiel, ce sont des structures avec une personne dans la cellule de base dont certaines ont même moins de 500 heures/an de TDC. Aucun des engraisseurs de cet échantillon ne se trouve dans cette situation.

Globalement, les TDC moyens de chacun des groupes sont supérieurs à ceux des systèmes spécialisés, sauf lorsqu'il y a 1 seule personne dans la cellule de base.

Tableau 35 : Le temps disponible calculé

Type d'atelier	Cellule de base	Nb d'élevages	Pour l'ensemble de la cellule de base			TDC par personne CB		
			TA (h/an)	TS (j/an)	TDC (h/an)	en h/an	part des élevages à - de 1 000 heures	part des élevages à - de 500 heures
Naisseur	pCB=1	8	1 137	130	845	845	63%	25%
	pCB=2	8	1 619	201	2 439	1 219	25%	0%
	pCB=3	5	1 760	186	5 288	1 622	0%	0%
	Ensemble	21	1 469	170	2 510	1 173	33 %	10 %
N. E. de veaux	pCB=1	2	1 281	131	797	797	100%	0%
	pCB=2	1	1 357	115	3 119	1 559	0%	0%
	Ensemble	3	1 306	126	1 571	1 051	67 %	0 %
N. E. de JB	pCB=1	3	1 265	88	986	986	0%	0%
	pCB=2	11	2 070	206	2 526	1 175	45%	0%
	Ensemble	14	1 898	181	2 196	1 134	36 %	0 %
Eng. de JB	Ensemble	4	1 017	129	1 514	1 236	0 %	0 %

4/ Repères pour le conseil

TYOLOGIE DU SOCLE NATIONAL BOVIN VIANDE

Les naisseurs spécialisés

	Charolais		Limousin		Blonde d'Aquitaine	Races rustiques	
Nombre de pCB	1	2 et +	1	2 et +	1	1	2 et +
Nb d'élevages	12	12	11	5	5	6	6
TA atelier total (h)	1 593	2 468	1 610	3 283	1 038	1 947	2 464
Part du TA bénévole	Moins de 5%		20%		0%	20%	Moins de 5%
Part du TA salarié	3%	2%	1 %	0%	0%	0%	
TA atelier par jour (h)	4	6	3	7	3	4	6
TA par vache (h)	25		30	33	19	32	33
TA par UGB (h)	15		21	26	12	23	24
<i>Plage de variation du TA/UGB</i>	<i>de 9 à 20 h</i>		<i>de 15 à 25 h</i>		<i>de 6 à 14 h</i>	<i>de 17 à 27 h</i>	
TS (j)	140	277	159	227	166	159	200
Part du TS fait par la CB	63 %	78 %	64 %	70 %	76 %	67 %	89 %
TS BV/UGB (j)	0,4	0,6	0,6	0,5	0,3	0,5	0,5
TS SFP/ha SFP (j)	0,6	0,7	0,7	1,1	0,9	1,1	0,8
TS culture/ha (j)	2,1	1,9	2,9	3,1	3,6	5,4	1,9
TDC/pCB (j)	847	1042	1017	1153	1321	846	1197
<i>Plage de variation du TDC</i>	<i>+/- 50 %</i>				<i>+/-25%</i>		

Les naisseurs-engraisseurs spécialisés

	NE de veaux		NE de Jeunes Bovins				NE de bœufs spécialisés
	Veaux d'Aveyron	VSLM	Charolais	Charolais	Limousin	Blonde d'Aquitaine	
Nombre de pCB	1 et +	1 et +	1	2 et +	1 et +	1	1 et +
Nb d'élevages	3	4	8	6	7	2	3
TA atelier total (h)	1 931	4 282	1 362	2 726	2 818	1 430	1 525
Part du TA bénévole	28 %		11 %	2 %	13 %	0 %	2 %
Part du TA salarié	0 %				4 %	0 %	13 %
TA atelier par jour (h)	4	9	3	7	7	4	3
TA par vache (h)	32	75	22	22	25	16	18
TA par UGB (h)	26	62	12	12	15	9	8
<i>Plage de variation du TA/UGB</i>	<i>"</i>	<i>"</i>	<i>de 8 à 15 h</i>		<i>de 14 à 16 h</i>	<i>"</i>	<i>"</i>
TS (j)	136	164	145	302	195	131	233
Part du TS fait par la CB	80 %	60 %	69 %	85 %	81 %	73 %	65 %
TS BV/UGB (j)	0,3	0,5	0,4	0,4	0,3	0,2	0,5
TS SFP/ha SFP (j)	1,3	1,2	0,6	0,7	0,6	0,6	0,5
TS culture/ha (jours)	2,3	3,1	1,8	1,3	1,8	1,3	1,8
TDC/pCB (jours)	1126	758	968	1140	958	827	1043
<i>Plage de variation du TDC</i>	<i>+/- 30 %</i>	<i>+/- 50 %</i>	<i>+/- 40 %</i>			<i>+/- 25 %</i>	

Les systèmes diversifiés

	Naisseurs			Naisseurs- engraisseurs			Engraisseurs		
	Diversifiés grands cultures	Cultures pérennes		VSLM	NE de JB		GCU	Avec hors-sol	
Nombre de pCB	1	2+	2+	1 et +	1	2+	1	1	3
Nb d'élevages	14	8	2	3	4	10	3	3	2
TA atelier total (h)	1 794	1 739	2 821	1 580	1 328	1 798	810	1 454	3 271
Part du TA bénévole	17 %	1 %	0 %	23 %	7 %	3 %	0 %	22 %	16 %
Part du TA salarié	9 %	0 %	9 %	8 %	12 %	6 %	0 %	27 %	0 %
TA atelier par jour (h)	3	5	7	3	3	4	2	2	7
TA par vache (h)	30	23	40	39	24	23		26	26
TA par UGB (h)	20	15	28	37	11	12	13	17	20
<i>Plage de variation du TA/UGB</i>	<i>de 10 à 25 h</i>	<i>de 8 à 16 h</i>	<i>"</i>	<i>"</i>	<i>de 8 à 13 h</i>		<i>"</i>	<i>"</i>	<i>"</i>
TS (j)	202	203	487	224	168	248	127	193	297
Part du TS fait par la CB	59 %	92 %	56 %	62 %	55 %	78 %	72 %	51 %	81 %
TS BV/UGB (j)	0,5	0,5	0,5	0,5	0,3	0,5	0,2	0,3	0,5
TS SFP/ha SFP (j)	0,8	0,6	1,4	1,3	0,5	0,5	1,9	0,6	0,7
TS culture/ha (j)	1,2	0,9	1,9	1,7	1,1	0,9	1,0	1,1	5,5
TDC/pCB (j)	821	1377	1187	1343	1104	1377	1276	1140	1100
<i>Plage de variation du TDC</i>		<i>+/- 50 %</i>			<i>+/- 25 %</i>			<i>+/- 15 %</i>	

REFERENCES SUR LE TRAVAIL D'ASTREINTE

Les naisseurs

Taille du troupeau		Moins de 50 vaches		Entre 50 et 100 vaches		Plus de 100 vaches		
		1	2	1	2	1	2	3
Nombre de personnes dans la CB		1	2	1	2	1	2	3
TA de base : spécialisé, distribution 1 fois/jour, stabulation libre, vêlages groupés 1 période	par UGB	22	18	11	18	6	11	16
	par vache	33	27	17	27	9	17	24

Répartition par période

Taille du troupeau		Moins de 50 vaches		Entre 50 et 100 vaches		Plus de 100 vaches		
		1	2	1	2	1	2	3
Nombre de personnes dans la CB		1	2	1	2	1	2	3
TA quotidien selon période (heures)	Période basse	2	5	3	5	3	5	6
	Période haute	6	10	6	10	6	11	12

Facteurs de variation

Taille du troupeau		Moins de 50 vaches		Entre 50 et 100 vaches		Plus de 100 vaches		
		1	2	1	2	1	2	3
Nombre de personnes dans la CB		1	2	1	2	1	2	3
Rythme de distribution								
2 fois par jour : + 25%	par UGB	28	23	14	23	8	14	20
	par vache	41	34	21	34	11	21	30
Tous les 2 jours : - 40 %	par UGB	13	11	7	11	4	7	10
	par vache	20	16	10	16	5	10	14
Type de bâtiment								
Étable entravée : + 35%	par UGB	30	24	15	24			
	par vache	45	36	23	36			
Plein air intégral : - 35 %	par UGB	15	13	8	13	4	8	11
	par vache	23	19	12	19	6	12	17
Périodes de vêlages								
Étalés + 40%	par UGB	31	25	15	25	8	15	22
	par vache	46	38	24	38	13	24	34
Double période : +15%	par UGB	25	21	13	21	7	13	18
	par vache	38	31	20	31	10	20	28
Type de système								
Diversifiés : -10%	par UGB	20	16	10	16	5	10	14
	par vache	30	24	15	24	8	15	22

Les naisseurs-engraisseurs (hors veaux)

Taille du troupeau		Entre 50 et 100 vaches		Plus de 100 vaches		
Nombre de personnes dans la CB		1	2	1	2	3
TA de base : spécialisé, distribution 1 fois/jour, stabulation libre, vêlages groupés	par UGB	9	14	5	10	14
	par vache	16	25	9	18	25

Répartition par période

Taille du troupeau		Entre 50 et 100 vaches		Plus de 100 vaches		
Nombre de personnes dans la CB		1	2	1	2	3
TA quotidien selon période (heures)	Période basse	3	4	3	6	7
	Période haute	7	8	6	11	14

Facteurs de variation

Taille du troupeau		Entre 50 et 100 vaches		Plus de 100 vaches		
Nombre de personnes dans la CB		1	2	1	2	3
Rythme de distribution						
2 fois par jour : + 35%	par UGB	12	19	7	14	19
	par vache	22	34	12	24	34
Tous les 2 jours : - 45 %	par UGB	5	8	3	6	8
	par vache	9	14	5	10	14
Type de bâtiment						
Plein air intégral : - 35 %	par UGB	6	10	4	7	10
	par vache	11	18	6	13	18
Périodes de vêlages						
Étalés + 30%	par UGB	12	18	7	13	18
	par vache	21	33	12	23	33
Double période : +15% grands troupeaux, -10 % sinon	par UGB	8	13	6	12	16
	par vache	15	23	10	21	29
Type de système						
Diversifiés : +15% troupeaux moyens, -20 % grands troupeaux	par UGB	10	16	4	8	11
	par vache	19	29	7	14	20

REFERENCES SUR LE TRAVAIL DE SAISON

Les spécialisés bovins viande

Le travail de saison de l'atelier BV (en jours)

Types d'atelier BV	Type de systèmes fourragers	par UGB	par vache
Naisseur	Herbager	0,5	0,8
	Extensif avec cultures fourragères	0,5	0,8
	Extensif moins de 10 % maïs	0,7	1,0
	Semi-intensif (1,2 à 2 UGB/ha)	0,2	0,3
	Intensif (> 2 UGB/ha)	0,3	0,5
Naisseur-engraisseurs de veaux	Herbager	0,7	0,7
	Extensif moins de 10 % maïs	0,7	0,9
	Semi-intensif (1,2 à 2 UGB/ha)	0,2	0,2
	Intensif (> 2 UGB/ha)	0,4	0,4
Naisseur-engraisseurs de JB	Herbager	0,4	0,8
	Extensif avec cultures fourragères	0,2	0,3
	Extensif moins de 10 % maïs	0,5	0,9
	Semi-intensif (1,2 à 2 UGB/ha)	0,3	0,5
	Intensif (> 2 UGB/ha)	0,3	0,5
Naisseur-engraisseurs de bœufs	Herbager	0,3	0,7
	Extensif avec cultures fourragères	0,2	0,5
	Semi-intensif (1,2 à 2 UGB/ha)	0,8	1,8

Le travail de saison de la SFP (en jours)

Type de systèmes fourragers	par ha SFP	par UGB
Herbager	0,7	0,7
Extensif avec cultures fourragères	1,1	0,8
Extensif moins de 10 % maïs	0,7	0,6
Semi-intensif (1,2 à 2 UGB/ha)	0,7	0,5
Intensif (> 2 UGB/ha)	0,7	0,38

Le travail de saison des surfaces cultivées (en jours)

Part des cultures	par ha cultivé	par UGB
Avec moins de 10 % de cultures/SAU	2,4	0,1
Avec plus de 10 % de cultures/SAU	2,2	0,4

Les bovins viande diversifiés

Le travail de saison de l'atelier BV (en jours)

Types de d'atelier BV	Type de systèmes fourragers	par UGB	par vache
Naisseur	Herbager	0,7	1,1
	Extensif moins de 10 % maïs	0,4	0,7
	Semi-intensif (1,2 à 2 UGB/ha)	0,4	0,6
	Intensif (> 2 UGB/ha)	0,5	0,8
Naisseur-engraisseurs de veaux	Herbager	0,6	0,6
	Semi-intensif (1,2 à 2 UGB/ha)	0,5	0,6
Naisseur-engraisseurs de JB	Herbager	0,5	1,0
	Extensif moins de 10 % maïs	0,7	1,3
	Semi-intensif (1,2 à 2 UGB/ha)	0,4	0,8
	Intensif (> 2 UGB/ha)	0,3	0,7
Engraisseurs	Intensif (> 2 UGB/ha)	0,3	

Le travail de saison de la SFP (en jours)

Type de systèmes fourragers	par ha SFP	par UGB
Herbager	0,5	0,6
Extensif moins de 10 % maïs	0,5	0,5
Semi-intensif (1,2 à 2 UGB/ha)	0,7	0,5
Intensif (> 2 UGB/ha)	1,1	0,4

Le travail de saison des surfaces cultivées (en jours)

	par ha cultivé
TS cultures	1,0

REMERCIEMENTS

Nous remercions les éleveurs qui ont accepté de participer à ce travail et les conseillers pour la qualité des enquêtes réalisées.



Référentiel travail en élevages bovins viande

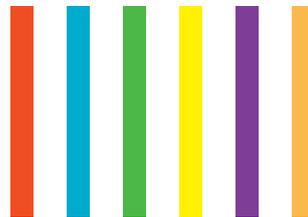
Synthèse de 170 Bilans Travail

Ce référentiel national actualise les repères de temps et d'organisation du travail pour les éleveurs et leurs conseillers.

Les résultats de travaux d'astreinte et de saison sur l'exploitation, ainsi que de marge de manoeuvre en temps des éleveurs sont présentés selon la spécialisation ou non des exploitations et par type d'atelier bovin (naisseur ; naisseur engraisseur de veaux ou jeunes bovins ou boeufs ; engraisseur de jeunes bovins). Pour ces mêmes critères, des repères de temps de travaux sont aussi proposés.

Les 170 élevages enquêtés sont pour la plupart issus du dispositif "Réseau d'élevage".

Cette synthèse est téléchargeable, comme les 6 autres référentiels des filières bovin lait, ovin viande, ovin lait, caprin, porc et volaille, sur l'espace thématique "travail" du site internet de l'Institut de l'Élevage.



LE RÉSEAU MIXTE TECHNOLOGIQUE "TRAVAIL EN ÉLEVAGE"

Ce document a été réalisé dans le cadre du RMT "Travail en élevage". Celui-ci vise à amplifier les synergies entre filières, entre disciplines, entre territoires ainsi qu'à constituer un pôle d'expertise pour les professionnels de l'élevage et les pouvoirs publics. Il propose et coordonne des actions de conseil, de recherche, de formation et les met en perspective par des collaborations à l'international. Il est animé par l'Institut de l'Élevage, l'Inra, les Chambres d'Agriculture et financé par le Ministère de l'Agriculture.

